



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCÈS-VERBAL - 4/2019

**Séance ordinaire du 18 juin 2019
à la Salle des spectacles**

Présidence : M. Yann GLAYRE

Membres présents :	69
Membres absents excusés :	11
Membres non excusés :	<u>0</u>
Effectif total :	80

Absents excusés : Mmes Brigitte CROTTAZ, Anne-Catherine DOYER, Patricia GILLIERON GIROUD, Vanià LUIS FRANCISCO et MM. Marco CAFFARO, Thomas FERRARI, Daniel MARGOT, Claude MATTER, Alexander OMUKU, Bujar OSMANI, Marco TADDEI.

A 19h30, **M. Yann Glayre**, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et Municipaux ainsi qu'à Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale. Il salue le public, qui, par sa présence, montre son intérêt pour les affaires publiques de la commune.

La presse est représentée par M. Xavier Crépon du journal « Le Régional ».

M. Marco Caffaro étant absent ce soir, Mme Sandrine Largey Botti le remplace à la table des scrutateurs.

L'appel est effectué par la Secrétaire. Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 69 personnes présentes.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT.

Il rappelle aux Présidents de commissions ad hoc que lorsqu'ils sont désignés présidents, leur première action doit être de prendre contact avec le Municipal désigné afin d'agender la date de la séance.

Le 10 mai, il a rendu visite à Madame Liliane Perrin pour ses 90 ans, nous la félicitons et lui souhaitons bonne continuation.



Résultats des dernières votations :

Objet 1 – RFFA

Oui: 2712 – Non: 516

Objet 2 – Loi sur les armes

Oui: 2574 – Non: 704

Participation exceptionnelle de 62%

Référendum Closalet

Oui: 1490 – Non: 2049

Participation là aussi exceptionnelle de 55.83 %

Le Président a terminé avec ses communications.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

L'ordre du jour n'appelant aucune modification, il est accepté à l'unanimité

2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 02 AVRIL ET 07 MAI 2019.

Procès-verbal du 02 avril

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

Procès-verbal du 07 mai

M. Erich Dürst demande une modification au 3^{ème} paragraphe de son intervention, à la page 333 : « Cette réponse mérite d'être complète. **Elle doit** aussi nous inciter à soutenir la politique de la Municipalité dans ce domaine. ».

Il demande également de modifier le texte de son intervention à la page 347 comme suit : « le 11 mai **commencera** la récolte de signatures.. » au lieu de « aura lieu la récolte de signatures.. ».

Le procès-verbal n'appelant plus aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

3. ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL COMMUNAL.

Au nom du groupe des Verts, M. Horacio Herrera est très heureux de présenter la candidature de M. Nicolas Häusel, actuel 1^{er} vice-président, en tant que Président pour 2019-2020.

Enfant d'Epalinges mais pas que, M. Nicolas Häusel est revenu s'installer dans notre commune en 2008. Il est devenu membre du Conseil communal au début de l'année 2016. Actuel 1^{er} vice-président, et membre du Bureau du Conseil depuis deux ans, il participe avec beaucoup de plaisir au travail de groupe et aux tâches multiples du Bureau.

Agé aujourd'hui de 44 ans, M. Nicolas Häusel a concrétisé son intérêt pour l'environnement en suivant la formation d'ingénieur en gestion de la nature du Centre de Lullier, complétée



par une plus récente formation en urbanisme. Il a travaillé quelques années dans des bureaux d'études en tant qu'ingénieur ou technicien. Il est depuis plusieurs années technicien nature à son compte, activité qu'il a partagée avec son rôle de père au foyer lorsque ses 3 enfants étaient en bas âge.

M. Nicolas Häusel se réjouit donc de cette année de présidence, s'engage au respect des règles et au bon déroulement de nos séances à venir, merci de votre soutien.

Aucune autre proposition n'est formulée. Le nombre de candidat est égal à celui du siège à repourvoir, l'élection peut donc s'opérer tacitement.

Le Président demande à M. Nicolas Häusel s'il accepte son élection ; avec sa réponse positive, le Président le félicite et le déclare élu sous les applaudissements de l'assemblée.

4. ELECTION DES DEUX VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL COMMUNAL.

Election du premier vice-président :

Au nom du groupe PLR, M. Félix Schmidt présente la candidature de **M. Fabien Loi Zedda**, qui a été 2^e vice-président lors de cette année.

M. Loi Zedda est Professeur et Doyen, Chef du Centre Formation Continue à la HEIGVD. Il a à peu près tout présidé en politique à Epalinges, et a notamment participé sans faille et complètement, dégageant tout le temps nécessaire voire plus, à toutes les séances du Bureau, du Conseil, et la direction pendant toute l'année du Bureau de vote de Bois-Murat.

En dehors, Fabien Loi Zedda a également présidé de nombreuses associations :

- Le Rotary Club de Lausanne (153 membres, 2^{ème} plus grand club de Suisse).
- La Conférence des Secrétaires généraux suisses de l'Instruction publique (en 3 langues)
- La Conférence romande des mêmes Secrétaires généraux suisses de l'Instruction publique
- L'Université populaire de Lausanne (président d'honneur)
- Les universités Populaires suisses (en 3 langues)
- Le Musée de la Vigne et du Vin au Château d'Aigle (président d'honneur)
- Des commissions de l'Assemblée Constituante VD
- La Commune Libre d'Ouchy (Syndic Honoraire)

Election du 2^e vice-président :

Au nom du groupe Socialiste, M. Angelo Marzoli présente la candidature de **M. Laurent Balsiger**.

Aucune autre proposition n'est formulée. Le nombre de candidat est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut donc s'opérer tacitement.

Le Président demande à MM. Fabien Loi Zedda et Laurent Balsiger s'ils acceptent leur élection. Avec leurs réponses positives, le Président les déclare élus sous les applaudissements de l'assemblée.



5. ELECTION DES DEUX SCRUTATEURS ET DES DEUX SCRUTATEURS SUPPLEANTS DU CONSEIL COMMUNAL.

Election des scrutateurs/trices

Mme Anne-Marie Fischer (UDC)

M. Georges Auberson (PLR)

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclare élus tacitement.

Election des scrutateurs/trices suppléants/tes

Mme Mirka Aeschbacher (HP)

M. Esteem Okoro (SOC)

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclare élus tacitement.

6. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION 2019.

Voici les noms que les présidents de groupe ont aussi transmis précédemment au Président :

Election des membres

Mme Cosette Perfect (PLR)

M. Enzo Santacroce (PLR)

M. Bernard Thonney (PLR)

Mme Patricia Gilliéron Giroud (SOC)

M. Jean-Marie Coowar (SOC)

M. Jérôme Urrio (HP)

M. Horacio Herrera (VERTS)

M. Martin Chevallaz (UDC)

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclare élus tacitement.

Election des membres suppléants

M. Jonathan Swan (PLR)

M. Marco Caffaro (SOC)

M. Serge Dudan (HP)

Mme Marisa Dürst (VERTS)

M. Philippe Koch (UDC)

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Président les déclare élus tacitement.

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ.

▪ M. Maurice MISCHLER, Syndic

Engagements au sein de la Commune : la Municipalité a le plaisir d'annoncer l'engagement de Mmes Anne-Sophie Rivier, secrétaire municipale adjointe, qui a pris ses fonctions le 1^{er} mars dernier. Mme Rivier a fait des études universitaires de lettres, est



polyglotte puisqu'elle maîtrise très bien l'Allemand, l'Anglais et le Chinois. Après plusieurs postes dans le domaine international et une expérience dans le journalisme, elle a travaillé durant six ans au Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers puis plus de deux ans au Service cantonal de la santé publique. Elle bénéficie de compétences étendues, notamment en gestion de projets et en politique publique, qui lui seront forts utiles pour se former dans les domaines très spécifiques d'un secrétariat municipal et apporte déjà un soutien très apprécié à la Secrétaire municipale et à la Municipalité.

La Municipalité a également le plaisir de vous présenter Mme Tania Araman, responsable des affaires culturelles, des manifestations et de la communication, qui a pris ses fonctions le 1^{er} mai. Mme Araman a également fait des études universitaires de lettres, mais s'est plutôt tournée vers l'Anglais. Elle a suivi plusieurs formations continues dans le domaine de la communication et des réseaux sociaux et après plusieurs stages dans le journalisme, elle a collaboré pendant 14 ans à la rédaction de Migros Magazine. Mme Araman se passionne également pour le théâtre et l'écriture et s'est très vite acclimatée à ses nouveaux collègues et à notre administration.

Réponse au vœu de Mme Muriel Cuendet Schmidt : désormais, des explications complémentaires figureront sur les factures relatives à la taxe déchets. Pour des raisons de place, il n'était pas possible d'indiquer sur la facture tous les cas dans lesquels les Palinzards peuvent demander une exonération mais il y aura toutefois un moyen explicite de trouver ces explications.

Suite de la votation sur le Plan de quartier Closalet : la Municipalité a pris acte du résultat sur le vote du Closalet du 19 mai dernier. Si elle regrette que ce projet ait été refusé, car il répondait parfaitement au développement maîtrisé durable et harmonieusement réparti sur le territoire communal, la Municipalité va de l'avant et des démarches ont d'ores et déjà été entreprises avec le propriétaire de la parcelle pour l'élaboration d'un nouveau projet. Les récentes déclarations des membres du comité référendaire laissent peut-être entrevoir une possible réflexion concertée concernant l'urbanisation de ce secteur, qui représente une localisation idéale pour de nouveaux logements destinés aux familles et aux Palinzards actuels et futurs qui travailleront ou travailleront dans la région lausannoise ou au Biopôle.

▪ **M. Pierre JOLLIET, Municipal**

Départ de M. Pierre-Alain Mellina, directeur des écoles : M. Mellina a été désigné par le Conseil d'Etat pour assurer la coordination entre l'école et les JOJ2020. Il quittera donc sa fonction de directeur des écoles au 31 juillet 2019. M. Mellina travaille dans l'enseignement depuis plus de quarante ans, donc vingt-cinq à la tête de l'Etablissement scolaire d'Epalinges. Il y avait, sauf erreurs, 650 élèves lors de sa prise de fonction. Nous en comptons 1'100 aujourd'hui. Ces chiffres donnent l'idée de la taille des défis auxquels le directeur a dû faire face durant sa carrière et ceci sans compter l'adaptation à trois systèmes scolaires différents et sa contribution à la mise en place de l'accueil parascolaire. Durant toutes ces années, les autorités ont pu s'appuyer sur la compétence, la fiabilité et le pragmatisme du directeur des écoles. Il saisit ce moment pour souligner que la collaboration de M. Mellina à la réalisation du projet d'extension du collège de Bois-Murat fut précieuse et exemplaire et il le remercie. La Municipalité organisera en



septembre une petite agape pour lui manifester sa reconnaissance. C'est donc avec émotion que nous prenons congé de M. Mellina et lui souhaitons plein succès pour la réussite de ce nouveau défi.

8. RENOVATION DE L'ENVELOPPE ET DES INSTALLATIONS TECHNIQUE DE LA SALLE DES SPECTACLES – ADJUDICATION DES TRAVAUX – PRÉAVIS N° 14/2019.

La parole est donnée à M. Jorge Gombau, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (*au dossier*).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La parole est donnée à M. Serge Dudan. Il est le seul commissaire à avoir refusé l'adoption du préavis, il lit son rapport de minorité afin d'apporter les raisons de son refus.

Le Président ouvre la discussion.

M. Angelo Marzoli demande, conformément à l'art. 78 du règlement du Conseil communal, une motion d'ordre afin que la votation de ce préavis se fasse immédiatement après la fin des débats.

Le Président demande si au moins cinq conseillers acceptent cette demande. C'est le cas, la discussion continue.

M. Richard Golay demande pourquoi ce rapport de minorité n'a pas été transmis aux membres de la commission ad hoc avant cette séance et ainsi pouvoir en prendre connaissance ? Il regrette cette manière de faire qui n'est pas pour apporter un débat constructif.

M. Serge Dudan explique qu'il a rédigé son rapport la veille et ne l'a effectivement pas transmis.

M. Maurice Mischler, Syndic, rappelle l'art. 53 du règlement du Conseil qui stipule que tous les rapports doivent parvenir au moins vingt-quatre heures avant la séance, à la Municipalité ainsi qu'au Bureau du Conseil.

Le Président transmet au Bureau pour les bonnes pratiques.

M. Félix Schmidt. En 1968, il y a 51 ans, nos prédécesseurs ont jugé utile d'investir dans un projet ambitieux d'une grande salle à Epalinges. Ce projet répondait aux besoins de l'époque, ou plus exactement à la vision qu'ils avaient pour le futur d'Epalinges. Il n'a pas été cherché le budget de l'époque, mais il devait être important.

En 2016, nous avons accepté un premier préavis portant sur un crédit d'étude relativement raisonnable pour la rénovation et l'assainissement des façades et toitures, basé sur la nécessité



de changer la chaufferie, en bout de course, et sur l'utilité d'améliorer l'efficacité énergétique des façades. Il s'agissait de CHF 192'000.- pour un appel d'offres fonctionnel sur invitation.

En avril 2017, après le résultat de ce premier concours, nous avons accepté un deuxième crédit d'étude, toujours pour la rénovation des façades et toitures, de l'auberge, des appartements et du local du feu, d'un montant nettement plus important de CHF 370'000.-. Ces études devaient inclure tout ce qui est nécessaire jusqu'à l'appel d'offre en entreprise générale.

Dans ce préavis, il était estimé un coût total des travaux de CHF 3'327'480.- TTC. Il était précisé en préambule des conclusions en page 7 que « *La rénovation complète de l'enveloppe va apporter une importante valeur ajoutée au bâtiment, mais devrait également être rentable au vu de la faible qualité thermique actuelle de l'enveloppe* ».

En septembre 2017, ça se gâte. Nous apprenons qu'en plus de l'enveloppe du bâtiment, il faut changer toutes les installations techniques de chauffage, ventilation, sanitaire et électricité. Nous acceptons un nouveau crédit d'étude, toujours plus grand, de CHF 510'000.- TTC et apprenons que les coûts des travaux additionnels pour ces techniques sont estimés à 3'164'400.- TTC, ce qui augmentait le total des coûts de 3.3 millions à 6.5 millions, ou même à 7.5 millions en tenant compte de tous les budgets d'études dépensés.

Aujourd'hui par ce préavis 14/2019, on nous annonce des coûts des travaux de 9 millions (9'014'253 TTC), auxquels il convient d'ajouter les études passées pour 1'072'000.- et futures pour CHF 140'000.-, soit un total des coûts de cette rénovation de CHF 10'477'253 TTC, duquel on peut déduire les subventions annoncées pour 520'00.-, si tout va bien, soit un investissement global pour la commune de 10 millions (9'957'253.- TTC).

Comme il s'agit d'une rénovation, on doit craindre des imprévus qui pourraient encore faire augmenter la facture. C'est une somme énorme que l'on veut nous faire dépenser, qui vient s'ajouter aux 32 millions investis récemment pour l'extension du collège. Dans l'autre main, quelle est la contrepartie ? Qu'est-ce qu'on gagne comme plus-value pour la population d'Epalinges ? Dans le cadre de l'investissement pour le collège, la plus-value était claire : nous fournissons aux enfants de demain les infrastructures nécessaires pour leur éducation scolaire et sportive, dans un cadre de qualité. Pour cette salle de spectacle, au contraire, la fonctionnalité sera à peu près la même qu'aujourd'hui, en un peu plus confortable certainement. Le nombre de places de spectateurs sera le même, la surface de la scène plus ou moins égale, le restaurant un poil plus grand et confortable. On aura certes un peu moins chaud durant le festival 1066, mais on peut dire qu'on s'est habitué à transpirer en dansant, depuis 50 ans. Est-ce qu'une meilleure ventilation de pointe vaut 10 millions ? Non, à l'évidence, et le système de refroidissement ne promet pas de miracles non plus. On va gagner en efficacité énergétique, c'est indéniable, mais de combien parle-t-on ? Le préavis n'est pas transparent sur ce point et donne des valeurs de consommation globale pour la grande salle, l'auberge et la maison de commune. Si on considère en première approche que la salle de spectacle représente 70 % des dépenses en électricité et chauffage indiqués pour CHF 73'500.-/an et en considérant que les besoins futurs en chauffage pur pourraient se monter aux environs de CHF 18'000.-/an une fois l'enveloppe améliorée, on voit que les gains énergétiques annuels que l'on peut espérer se limitent à environ CHF 30'000.- à 40'000.- maximum par an. Dans les comptes 2018, les dépenses en mazout se montent à CHF 54'000.- en moyenne, duquel il faut déduire CHF 11'000.- des frais de chauffage de la Maison de commune, soit un coût annuel actuel de chauffage d'environ CHF 43'000.-. En déduisant les CHF 18'000.- par an du futur, on peut estimer une économie de CHF 25'000.- par an.



Donc faisons le bilan :

- On a un investissement de CHF 10 millions, à amortir sur 25 ans en moyenne (30 ans pour l'enveloppe, si tout va bien, 20 ans au maximum pour les installations CVSE).
- La Municipalité nous indique un taux d'intérêt de 1.398%.
- Si on calcule un amortissement à annuité constante pendant 25 ans à ce taux, on arrive à une dépense annuelle supplémentaire de l'ordre de CHF 475'000.- /an, pour faire une économie énergétique de l'ordre de CHF 25'000.- par an.
- A cela s'ajoute que la salle de spectacles n'est de toute façon pas rentable, avec des revenus de l'ordre de CHF 70'000.-/an pour des dépenses de CHF 350'000.- par an, et nous occasionne ainsi déjà un déficit annuel d'exploitation de CHF 240'000.-/an en moyenne sur 2017 et 2018. (sans le mazout).
- Donc d'un déficit actuel de CHF 240'000.- /an on passerait à un déficit annuel de $240'000 + 475'000 = \text{CHF } 715'000.-$, pour réduire de 25'000.- la facture énergétique.

Le rapport coût/bénéfice n'est pas raisonnable. Il y a beaucoup de manière d'économiser beaucoup plus d'énergie et de CO2 pour un tel montant.

Oui, nous voulons conserver la salle de spectacles. Oui, nous devons changer le chauffage et le remplacer par un nouveau moins polluant. Oui, l'idée initiale de rénover la façade pour limiter les pertes énergétiques était bonne, quitte à faire un effort financier.

Mais non, la facture est trop lourde : Nous devons défendre les intérêts de l'environnement, mais aussi de la population d'Epalinges. Si on demande à la population si elle est prête à payer CHF 475'000.- chaque année pendant 25 ans pour économiser CHF 25'000.- d'énergie, la réponse sera clairement NON. Prenons nos responsabilités d'élus et refusons ce préavis. Il est absolument regrettable que nous ayons dépensé plus d'un million de frais d'étude et qu'à aucun moment ni la Municipalité ni les mandataires n'aient réalisé un seul calcul économique pour vérifier la rentabilité du projet, malgré les promesses faites en 2017. Bien au contraire, le préavis évite soigneusement ce calcul et nous dresse un bilan de « *dimension économique* » flatteur en précisant : « *Les frais d'exploitation seront moins importants qu'à ce jour* », sans les chiffrer et sans les mettre en balance avec les coûts d'intérêt et d'amortissement de ce projet pharaonique. Cet exemple montre d'ailleurs parfaitement à quel point on peut faire une évaluation de développement durable qui soit un vrai exemple de langue de bois et de « green washing ».

L'objectif fixé par la Municipalité de satisfaire les critères Minergie pour un bâtiment de 50 ans et d'un tel volume n'est manifestement pas réaliste et conduit à des coûts simplement trop élevés.

Après l'échec du Closalet, il est nécessaire de ne pas reproduire les erreurs du passé, d'éviter la fuite en avant et la précipitation désordonnée, et de prendre le temps de la réflexion pour avoir une vision à long terme sur l'avenir du quartier de la Croix-Blanche.

Que faire alors? Il s'agit de

1. Refuser ce préavis.



2. Demander à la Municipalité de prendre des mesures pour changer le chauffage au mieux, afin de faire « durer » la salle dans sa configuration actuelle pendant environ 10 ans, en choisissant une solution permettant de réduire les émissions à moindre coût d'investissement, telle qu'une chaudière à gaz et en l'intégrant autant que possible dans le projet de chauffage à distance qui se dessine pour le quartier.
3. Faire comme nos prédécesseurs, et comme le recommandent MM. Assal et Dudan : prendre le temps de la réflexion, prendre du recul et définir ce que nous voulons pour l'avenir, lorsque le giratoire sera en fonction, lorsque la commune aura 10'000 ou 12'000 habitants et lorsque le M2 s'arrêtera à la Croix-Blanche. Alors nous pourrons faire un investissement stratégique qui fournisse une vraie valeur ajoutée à la vie de nos enfants.
4. Demander à la Municipalité d'analyser les possibilités d'améliorer l'exploitation de la salle, afin d'augmenter son utilisation et de réduire les déficits d'exploitation.

Concernant le vote de ce préavis, il demande le vote à bulletin secret.

Le Président revient sur la motion d'ordre demandée par M. Marzoli. En effet, celle-ci doit être ouverte à la discussion et votée par le plénum.

M. Erich Dürst ne comprend pas le sens de cette motion d'ordre car chaque objet est soumis au vote à l'issue du débat. Elle aurait peut-être sens si le débat se prolonge inutilement mais certainement pas avant qu'il ait débuté.

M. Angelo Marzoli précise qu'il ne souhaite pas que le vote du préavis soit renvoyé sur la base de dix conseillers mais qu'il soit débattu par l'ensemble du plénum.

Le Président passe au vote de la motion d'ordre.

A main levée, la motion d'ordre est refusée à une large majorité.

La discussion continue.

M. Bernard Krattinger, Municipal, donne quelques informations complémentaires relatives aux questions émises par la Commission ad hoc dans le rapport de majorité.

Question 1 : elle concerne la garantie liée au produit qui recouvre la façade, le Stamisol, sous la tôle perforée. Selon certains commissaires, il semblerait que le Stamisol prélevé sur le prototype réalisé soit déjà fissuré car selon eux, il aurait déjà séché depuis moins d'un an. Ils pensent que ce type de matériaux exposé au soleil est voué à sécher et à se fendre au bout de trois ans. Ils craignent donc pour la durabilité de cette façade et souhaitent des garanties sur la robustesse et la tenue des couleurs (combien d'années avant de devoir la changer).

Réponse : sur le site Stamisol, il est précisé que la toile bénéficie d'une garantie complète de dix ans, ce qui veut dire que la durée de vie est plus longue que dix ans. La garantie peut être étendue à vingt ans si l'exécution se fait sous contrôle. Dans le descriptif technique du cahier des charges, en page 20, il est précisé que l'entreprise doit donner une garantie sur l'étanchéité de vingt ans et pour cela elle doit prévoir une procédure de contrôle du



fournisseur. Cette garantie accrue couvre l'étanchéité et par conséquent le risque de dégradation mécanique des déchirures.

Question 2 : si certains éléments de la façade devaient être changés ou réparés, quel mode opératoire est prévu ?

Réponse : c'est facile de changer car tout est mécanique et cela peut se faire pièce par pièce. Admettons qu'une bande de Stamisol présente une faiblesse, on dépose les tôles perforées simplement vissées, on change la toile et on remet la même tôle perforée. La toile en Stamisol est fixée mécaniquement et par collage contre une sous-construction. La procédure d'exécution décrite par le fournisseur prévoit un recouvrement des toiles afin d'assurer la parfaite continuité d'étanchéité. Par ailleurs, les dimensions de la trame de sous-construction porteuse de la toile est aussi limitée afin d'éviter le risque de charge mécanique sur ladite toile.

Question 3 : comment s'effectue le lavage de ces façades ?

Réponse : un lavage avec de l'eau à haute pression est préconisé par le fabricant.

Question 4 : quel est l'origine de l'aluminium ?

Réponse : l'alumine brut provient de carrières du monde entier, difficile de tracer l'origine puisque des billettes d'aluminium sont acheminées aux entreprises qui font façonner l'aluminium. Ces usines peuvent être en Suisse, comme dans d'autres pays dans le monde. L'origine exacte sera connue dès que le fournisseur le sera aussi.

Question 5 : quelle est la différence de prix au m² entre un crêpe traditionnel sur l'isolation et ce très joli sandwich sur la tôle perforée.

Réponse : le coût estimé pour les façades, comprenant l'isolation, le Stamisol et la tôle perforée est de CHF 400.- le m². Pour une isolation crêpie, le coût est de CHF 200.- à 250.- le m² selon la finition du crépit.

Comme annoncé à la Commission ad hoc lors de la séance du 5 juin, il présente à l'aide d'images quelques références de ce type de façades avec Stamisol et tôles perforées.

Concernant la proposition de refuser ce crédit de construction, il est important de signaler un certain nombre de conséquences. Tout d'abord, il convient d'évoquer l'important travail de planification des travaux pour maintenir en exploitation l'Auberge communale et l'utilisation de la Salle des spectacles pour les plus importantes manifestations s'y déroulant habituellement lors des week-ends ou en fin de semaine. Refuser ce préavis, c'est rendre impossible le planning proposé avec pour risque l'annulation ou le déplacement dans d'autres lieux de ces différentes manifestations. Refuser ce crédit, c'est prendre le risque d'être sommé par la direction générale de l'environnement de remplacer le chauffage existant pour non-conformité de l'installation avec les valeurs d'émission fixées par l'OPair. La DGE a suspendu les exigences évoquées plus tôt compte tenu des travaux planifiés de rénovation des installations techniques et de l'enveloppe de la Salle des spectacles. Toutefois, dans l'hypothèse où le projet de transformation et d'assainissement énergétique de l'enveloppe de des installations techniques de la Salle des spectacles, de l'Auberge communale, des appartements et local du feu n'était pas réalisé, le changement de la chaufferie actuelle devrait être effectué dans un délai maximum de six mois à compter du 30 juin 2019. Ce qui implique que le Conseil communal devrait être convoqué en urgence fin août afin de voter un crédit de construction et d'étude pour remplacer la chaufferie. Le coût de cette étape s'élève à CHF 750'000.- approximativement. De plus, le respect urgent des recommandations du bureau d'ingénieurs et protection incendie nécessite un investissement d'environ CHF 700'000.(escaliers de secours des loges, voies de fuites et portes coupe-feux, désenfumage de



la salle des spectacles, sonorisation, évacuation, escaliers de secours de la mezzanine, pompier, etc.).

Il ne serait pas économique de ne changer que la chaufferie car elle devrait être dimensionnée en fonction des déperditions actuelles du bâtiment. Elle serait donc surdimensionnée lorsque l'assainissement de l'enveloppe serait réalisé, donc les dépenses supplémentaires inutiles qui ne feront évidemment pas le beurre des calculs réalisés par M. Schmidt.

Il convient de rappeler que le 25 septembre 2018, le Conseil communal a pris en considération la motion déposée par M. le Conseiller communal Patrick Assal, demandant à la Municipalité une étude globale concernant le réaménagement du plateau de la Croix-Blanche et a accepté à une large majorité le préavis 15/2018 concernant l'aménagement des espaces publics de la route et la place de Croix-Blanche, demande d'un crédit d'étude. Les conclusions du point 1 du préavis 15/2018 avaient été amendées de la façon suivante : le Conseil communal d'Epalinges décide d'accorder un crédit de CHF 390'000.- ttc destiné au financement d'un crédit d'étude relatif à l'aménagement des espaces publics de la route et de la place de la Croix-Blanche et répondant à la motion de M. Patrick Assal. Cette motion et les conclusions du préavis ne concernent donc pas les transformations et l'assainissement énergétique de l'enveloppe et des installations techniques de la Salle des spectacles, de l'Auberge, des appartements et du local du feu. Ces travaux ont fait l'objet de trois préavis, tous adoptés par notre Conseil, dont l'objectif est la rénovation et l'assainissement des façades et des toitures, ainsi que l'assainissement des installations techniques de chauffage, ventilation, sanitaire, électricité. Dès lors, on ne comprend pas très bien à quoi est destiné le refus de cette décision concernant ce préavis, ces éléments n'ont rien à voir avec l'aménagement de l'espace public autour de la Salle des spectacles.

Il est d'ores et déjà prévu qu'une présentation des réflexions menées par le groupe de réflexion Croix-Blanche aura lieu le 15 juillet 2019. Lors de cette séance, à laquelle ont été conviés des représentants de Retraites populaires et de la Migros ainsi qu'une délégation de la Municipalité, seront présentés au bureau d'architecte paysagiste et à l'ingénieur mobilité l'état des réflexions menées jusqu'à ce jour. La Municipalité ne va pas faire une étude économique concernant la rentabilité d'une Salle des spectacles. Cette dernière est un outil lié à la promotion de la culture, de la rencontre et de la convivialité dans cette Commune. Il a clairement été évoqué dans le cadre des différentes commissions qu'il n'était pas pensable de raser cette salle et la Municipalité milite pour effectuer les travaux dans les conditions qui ont été proposées. Il rappelle que la démarche proposée et les évaluations faites sur le coût se montent à environ 7 millions. Cet investissement est indispensable, reporter ces travaux en réfléchissant sur un aménagement différent des façades est illusoire puisque cette salle, il le rappelle, est protégée. Il invite à voter ce crédit de construction car il représente un investissement certes important mais qui va, dans la durée, permettre à notre Commune d'avoir toujours un lieu de rencontre avenant.

M. Fabien Loi Zedda comprend le soucis légitime de la Municipalité d'informer pleinement et de défendre son préavis, il émet toutefois un vœu. La Municipalité s'est exprimée par écrit, elle a publié un préavis. Entouré d'un chef de service et d'un technicien très compétent, M. le Municipal a pu participer à toute la commission y compris au débat et au vote, ce qui n'est pas forcément la coutume. Après ces dernières informations, il convient maintenant de laisser au législatif la possibilité de débattre sereinement et entendre d'autres avis sur une somme qui dépasse les 10 millions, somme énorme par rapport aux comptes communaux.



Mme Marisa Dürst demande pourquoi le choix des matériaux s'est porté sur de l'aluminium plutôt que sur des matériaux naturels et plus écologiques comme le bois ou autre ?

M. Bernard Krattinger, Municipal, répond que le préavis est lié à un concours d'architecture. C'est le projet initial qui a été retenu par le jury qui est soumis ici. Les règles édictées par le projet lauréat ont bien été respectées.

M. Alain Mermoud prend la parole au nom du groupe de réflexion Croix-Blanche et rassure sur le fait que ce groupe, où tous les partis politiques sont représentés, travaille de façon volontaire et désintéressée (ils ont décidé de ne pas prendre de jetons de présence) et particulièrement intense. C'est pourquoi il demande la possibilité pour le président de ce groupe de réflexion de pouvoir s'exprimer, informer de l'avancée des réflexions.

M. Philippe Koch. Il a fait partie de la commission ad hoc et il a approuvé ce préavis. Aujourd'hui, il change d'avis car ces façades en aluminium qui coûtent deux fois le prix du crépi ne durent que vingt ans.

M. Bernard Krattinger, Municipal, précise que les vingt ans concernent la garantie et non la durée de vie.

M. Patrick Assal. A la demande de M. Mermoud, il donne son accord pour la lecture du rapport du groupe de réflexion Croix-Blanche. Il propose que M. Dudan en fasse lecture.

M. Angelo Marzoli n'est pas d'accord avec cette façon de procéder. En effet, la lecture de ce rapport n'est pas à l'ordre du jour. Nous débattons sur l'enveloppe de la Salle des spectacles et non des aménagements extérieurs.

Le Président rappelle que n'importe quel conseiller est libre de s'exprimer, la forme du texte ne nous regarde pas.

M. Alexandre Meier demande quelle est la garantie sur une construction béton par rapport à une autre construction.

M. Bernard Krattinger, Municipal, répond qu'il n'y a pas de constructions en béton qui vont se faire dans le cadre ce préavis car ces éléments existent déjà, il s'agit dans ce cas de l'isolation du bâtiment.

M. Laurent Balsiger comprend bien la préoccupation de plusieurs de nos collègues sur ce quartier de la Croix-Blanche. Les grands changements annoncés sont par exemple l'arrivée du métro dans plusieurs dizaines d'années. Nous aurons à ce moment-là de grandes questions à nous poser, mais en attendant il faut durer jusque-là. Sa crainte est que si ce préavis est refusé, le bricolage (chauffage provisoire, rénovations techniques, etc.) va nous coûter très cher jusqu'à une grande rénovation. C'est le dernier moment aujourd'hui de faire ce choix de rénovation importante qui mette en valeur ce patrimoine et qui lui assure une continuité et une fonctionnalité pour les quelques dizaines d'années jusqu'à l'arrivée du M2 et de grandes restaurations. La Municipalité a très bien fait son travail, elle a pris contact avec les partenaires concernés par la Croix-Blanche. Ce projet est en cohérence avec ce qu'ils vont



faire avec des réflexions beaucoup plus approfondies Il encourage à prendre nos responsabilités, à investir ce qu'il faut pour maintenir fonctionnelle cette salle, cette Auberge et tous les locaux attenants jusqu'à des réflexions plus importantes. Le groupe de travail fait ces réflexions, mais ces changements plus approfondis ne sont pas pour demain, donnons-nous la possibilité de bien fonctionner d'ici-là.

M. Serge Dudan entend bien ces commentaires. Il ne faut cependant pas se tromper, il ne pense pas avoir exprimé ici un refus par rapport à l'assainissement de la Salle des spectacles. Il demande d'avoir un peu de recul par rapport à une idée d'ensemble qui pourrait être complètement différente. Comment pouvons-nous savoir que les pompiers sont bien à leurs places ? La possibilité d'avoir un parking en sous-sol ne va pas complètement changer les accès et la manière dont on va pouvoir accéder à cet endroit ? Il propose de lire à titre personnel le deuxième rapport intermédiaire du groupe de réflexion Croix-Blanche qui peut encore amener quelques éclaircissements (*au dossier*).

M. Horacio Herrera relève que les conclusions de ce rapport ne sont pas lues à titre personnel, ce sont les conclusions du groupe de réflexion.

Le Président précise que ce texte est lu à titre personnel, nous ne sommes pas ici au Venezuela, il y a la liberté d'expression, il laisse donc la liberté de s'exprimer à M. Dudan.

M. Bernard Krattinger, Municipal, souhaite relever la formule utilisée par M. Dudan qui évoque bien qu'il n'est pas question de s'opposer à l'assainissement du bâtiment. Encore une fois, c'est bien cela qui est l'objet de la discussion de ce soir. Ce qui est évoqué par M. Dudan n'est pas nié par la Municipalité ni par les différentes opposantes qui gèrent l'aménagement de cet espace public. Il rappelle la rencontre du 15 juillet entre les différents intervenants pour entendre cette feuille de route. Les travaux liés à la demande de crédit d'étude pour le réaménagement des espaces publics ont été sciemment arrêtés afin d'y inclure d'autres réflexions. Si le Conseil décide de ne pas investir pour rénover les façades et les installations techniques, le report de charges coûtera encore beaucoup plus cher. La rénovation du chauffage est indispensable, on ne pourra toutefois pas échapper aux CHF 750'000.- prévus à cet effet. Les CHF 700'000.- liés à la sécurité incendie sont également incontournables.

M. Erich Dürst essaie de résumer ce qu'il comprend par rapport à la Salle des spectacles et à son assainissement. Il constate ici deux objectifs, ce qui concerne la salle et son enveloppe ainsi que la mise aux normes techniques des installations de chauffage et normes sécuritaires. Personne ne peut raisonnablement s'y opposer, il s'agit d'ailleurs d'obligations légales de droits supérieurs. Devant ces constats, le Conseil se pose la question de savoir s'il n'est pas possible d'arriver au même résultat, à savoir le même degré d'isolation, une même efficacité énergétique qu'avec une nouvelle installation de chauffage et une même conformité au niveau de la sécurité incendie, à moindre coût. Il n'est peut-être pas possible ce soir de répondre à cette question. Il y a bien sûr eu un concours d'architecture, mais ce ne sont pas non plus des règles de droits, il est toujours possible de négocier avec les bureaux d'architectes. Si le Conseil estime qu'une solution est trop chère, c'est un excellent argument pour retourner vers le mandataire afin d'en trouver une autre. Il souhaite entendre encore une fois la Municipalité là-dessus et ainsi réfléchir dans cette direction.



M. Patrick Assal. Personne n'a souhaité, comme certaines personnes l'ont affirmé, raser la grande salle. Nous pensons que conserver une telle salle à Epalinges répond à un besoin clairement exprimé. A toutes fins utiles, il aurait quand même été intéressant de connaître le budget du remplacement de cette salle par un nouveau bâtiment pour appuyer peut-être la thèse de la rénovation, telle qu'elle est proposée. Il ne revient pourtant pas sur ce débat.

Comme vous l'avez entendu dans le rapport du groupe de réflexion, il y a actuellement des discussions en cours qui vont donner les arguments et intentions de tous les protagonistes de la Croix-Blanche. Affirmer, comme c'est écrit dans le rapport de commission que la rénovation de l'enveloppe extérieure, etc. de la grande salle n'entre pas dans le cadre des discussions du groupe de réflexion est tout simplement faux. En toute logique, l'entier des bâtiments de notre centre communal devrait être partie d'un projet global où règnerait une unité architecturale et fonctionnelle. Il est indispensable que le projet concernant la grande salle tienne compte et s'adapte au projet de construction et rénovation des bâtiments adjacents appartenant aux Retraites Populaires, de manière à ce qu'il y ait une unité et éviter que certains aménagements gênent ou empêchent les réalisations voisines. En exemple, soyons sûrs de l'emplacement futur du quai d'approvisionnement de Migros. Il semble logique que tous les accès poids-lourds soient au même endroit tant pour des raisons de fluidité du trafic que pour des raisons d'esthétique. D'autre part, comme le front nord du centre commercial va devenir une vitrine du quartier, voire d'Epalinges, dès la mise en service du giratoire, il est indispensable d'intégrer l'avenir des surfaces commerciales, le parking, les locaux administratifs futurs ainsi que même l'arrêt futur du M2 dans les réflexions préalables au début des travaux. En effet, notre grande salle est un élément central de la Croix-Blanche. Son architecture devrait donc être pensée en accord avec l'architecture des autres bâtiments de ce complexe immobilier pour arriver à une harmonie tant architecturale que visuelle et de conception. La planification dans son ensemble de la Croix-Blanche est l'unique manière que nous aurons pour que soit favorisée l'amélioration de la vie urbaine et de l'animation que nous souhaitons tous pour notre centre.

Ne nous laissons pas tromper par une fausse urgence à laquelle il n'y aurait pas de solution provisoire possible. Nous devons être sûrs que les plus de 10 millions que nous envisageons de dépenser le soient d'une manière vraiment bien réfléchie.

En conséquence, pour des raisons de simple logique de planification urbaine, il propose de refuser le préavis 14/2019, non pas définitivement mais seulement jusqu'à ce que nous ayons la visibilité suffisante pour s'assurer que la réalisation que nous entreprenons ne nuise pas à un développement harmonieux de la Croix-Blanche.

Mme Marisa Dürst demande une suspension de séance de 5 min.

La discussion reprend.

M. Félix Schmidt est d'accord sur le fait que les travaux sont trop chers par rapport au à la solution énergétique que l'on souhaite. Il est évident que l'on doit changer cette chaudière, que l'on doit améliorer la sécurité. L'objectif de la Municipalité est de certifier « Minergie » cette construction. La conclusion de certifier « Minergie » un immeuble de plus de 50 ans coûte manifestement trop cher. Il faut donc se pencher sur un chauffage plus efficace, refaire les façades mais également revoir tout cela avec des objectifs moins ambitieux en termes d'architecture et d'efficacité énergétique. La Municipalité doit revenir avec un projet de chauffage urgent et un projet de réaménagement des façades moins cher de manière à ce que l'économie d'énergie gagnée soit dans des proportions raisonnables avec les investissements



que l'on fait à long terme. Il propose que la Municipalité retire son préavis et qu'elle revienne au mois d'août avec une proposition de mesures urgentes dans un ordre de grandeur que l'on nous a mentionnée pour le chauffage et les éléments de sécurité et qu'elle revienne plus tard pour un projet d'enveloppe global une fois que l'on aura entendu toutes les réflexions sur le quartier.

Mme Anaëlle Urio à une question pour la partie pompier du préavis. Dans le rapport de majorité, il est mentionné que le déplacement du monte-charge est une option et à quel point les options mentionnées, qui se montent tout de même à plus de CHF 600'000.-, vont être réalisées ?

M. Bernard Krattinger, Municipal, répond que le déplacement du monte-charge était prévu. Il sera déplacé dans l'éventualité de la création d'une caserne pompier. Cela ne change en rien en terme de coût. Les options sont bien en lien avec la réalisation ou non de la caserne pompier. Il rappelle que la réalisation d'une caserne pompier n'est pas envisageable avant trois ans et qu'il faut pour cela changer le PGA puisque les limites de construction du bâtiment ne seraient pas respectées. Ces options seront réalisées si le crédit est accepté.

M. Maurice Mischler, Syndic, souhaite calmer un peu le débat. Cela fait environ trois ans et demi que ce projet vous a été soumis et que l'on parle de vision globale. On a même arrêté de faire des études sur le plat de la Croix-Blanche pour que l'étude puisse se faire au niveau du plat, de la place et de la caserne de la Croix-Blanche. Le projet proposé aujourd'hui est tout à fait modulable concernant tous les aménagements ainsi que sur le projet des locaux communaux répondant à la motion de Mme Urio. Cette salle est emblématique, c'est notre outil de travail et on doit pouvoir l'utiliser. Des prix très attractifs sont appliqués pour toutes les associations de la Commune. Un des objectifs de la Commune est que l'on ne soit pas une cité dortoir et donc que le centre reste attrayant.

Concernant les façades, le crépit aurait pu être choisi mais on aurait pu dire après que la Municipalité manque d'ambitions, que c'est un élément phare de la Commune. Effectivement, un surcoût de CHF 1,5 à 2 millions a été proposé. Si on prend le prix de façades bon marché, on peut diminuer par deux. On est tous d'accord sur le fait qu'il faut changer le chauffage. Mais dans ce cas, il convient de changer l'enveloppe. La morale est faite systématiquement à chaque habitant qu'il convient de changer l'enveloppe lorsque l'on change le chauffage. La Municipalité a été dans ce sens également.

Il est crucial pour la Municipalité de pouvoir continuer à faire des saisons de concerts, conférences, etc. dans cette salle. Il rappelle l'excellente et unique acoustique de la salle, l'OCL y fait régulièrement des répétitions. La Municipalité et la Commune utilise cette salle pour faire quelque chose de rassembleur et non de financier. L'idée d'assainissement de cette salle est totalement indépendante par rapport à ce qui sera fait par la suite dans ce quartier.

Mme Fabienne Guignard. Un sujet de cette importance a été traité selon le processus habituel de la Commune, en quatre semaines et demi. Le préavis a été transmis après la séance du Conseil du 07 mai et est voté ce soir. Les groupes se réunissent une semaine avant la séance plénière. Nos commissaires sont allés discuter d'un montant de CHF 10 millions en séance de commission qui a duré 2h30. On voit ce soir que des questions auraient dû être posées et des réponses entendues en commission et non pas ce soir. Personne ne conteste l'utilité de cette Salle de spectacles et le fait qu'elle doit être rénovée. L'interruption de



séance a permis de venir avec une proposition que beaucoup devraient accepter, à savoir non pas de refuser ce préavis mais que la Municipalité le retire, le temps de la réflexion. M. Jolliet l'avait fait avec intelligence lorsqu'il y avait eu ces problèmes de ventilation sur le projet de Bois-Murat, et la Municipalité était revenue avec un autre préavis. Au vu du montant et de l'importance du sujet, il serait intelligent de faire pareil.

M. Bernard Krattinger, Municipal, rappelle que le coût de la rénovation se monte à neuf millions. Les frais d'étude ont déjà été dépensés. On peut toujours reporter un préavis, mais on se trouve confronté ici à deux problèmes : le chauffage et le travail de planification qui a été fait pour maintenir l'utilisation de cette salle durant les travaux. Il demande de faire confiance à la Municipalité sur la gestion de ce bâtiment.

M. Félix Schmidt revient sur le fait que ce projet est modulable. Lorsque l'on travaille avec une entreprise générale, il n'y a rien de modulable. Tout changement coûte extrêmement cher. Concernant la chaudière, quel est le problème si elle est légèrement surdimensionnée ? Si la chaudière qui coûte CHF 700'000.- est légèrement surdimensionnée et que l'on consomme un peu trop, le surcout ne sera jamais aussi grand que si on dépense 10 millions pour économiser CHF 25'000.- par année.

M. Patrick Assal clarifie le fait que son intervention de toute à l'heure ne concernait que lui-même, à titre individuel.

La parole n'est plus demandée.

La Municipalité demande une suspension de séance de 5 minutes.

La séance reprend.

M. Maurice Mischler, Syndic. Après réflexion, la Municipalité retire ce préavis. Elle reviendra donc très rapidement pour les problèmes urgents, soit les problèmes de chauffage et de sécurité et sécurité incendie.

M. Laurent Balsiger suggère que pour ce genre de dossier important, la commission d'urbanisme et des constructions soit plus souvent sollicitée, ceci afin de gagner en efficacité.

9. REAMENAGEMENT ET STABILISATION DES BERGES DES RUISSEAUX DU VAUGUENY ET DU FLON – PRÉAVIS N° 15/2019.

La parole est donnée à M. Jean-Pierre Michaud, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (*au dossier*).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, le Président passe au vote du préavis.



A main levée, le préavis 15/2019 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

10. PROPOSITION DE SIGNATURE DE LA CHARTE POUR L'EGALITE SALARIALE DANS LE SECTEUR PUBLIC – PRÉAVIS N° 16/2019.

La parole est donnée à M. Alain Mermoud, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (*au dossier*).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, le Président passe au vote du préavis.

A main levée, le préavis 16/2019 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

11. RAPPORT DE GESTION 2018 - PRÉAVIS N° 17/2019.

Le Président propose la procédure suivante :

- Ouverture de la discussion sur le rapport de la Municipalité sur sa gestion
- Lecture du rapport de la Commission de gestion

Rapport de la Municipalité sur sa gestion, incluant les réponses faites à la Commission de gestion sur ses observations.

La discussion est ouverte mais n'est pas demandée.

A main levée, le rapport, tel que présenté par la Municipalité, est accepté à l'unanimité.

Rapport de la Commission de gestion, incluant les réponses de la Municipalité à ses observations.

Tous les conseillers ont reçu personnellement le rapport de la Commission de gestion 2018.

Le Président passe la parole à Madame Sandrine Cavin pour la lecture des conclusions du rapport (*au dossier*).

La Cogest propose :

- de voter chaque vœux et observations émis durant son mandat ;
- de considérer la réponse de la Municipalité comme admise si la discussion n'est pas demandée ;
- d'approuver le rapport de la Commission de gestion 2018 et ainsi de lui donner décharge de son mandat.



Voeux émis par la Commission de gestion 2018

Voeu COGEST 2018 No 1:

un chapitre spécifique aux réponses de la Municipalité sur les observations et vœux de la COGEST serait nécessaire pour assurer clarté et lisibilité.

Voeu COGEST 2018 No 2:

Que les Commissions permanentes consultatives soient systématiquement intégrées dans les processus de réflexion globaux par la Municipalité en amont et par le Bureau du Conseil pour des préavis touchant ces thèmes.

Voeu COGEST 2018 No 3:

Une réflexion globale sur les besoins en locaux de l'administration est souhaitable au vu du développement des activités nouvelles de la commune.

Voeu COGEST 2018 No 4:

La formation continue doit s'intensifier. En effet, elle devrait rester une préoccupation prioritaire de la Municipalité notamment en favorisant les demandes de perfectionnement des collaborateurs. Des échanges avec d'autres responsables RH d'autres administrations publiques, par la création d'un réseau par exemple, devraient être favorisés.

Voeu COGEST 2018 No 5:

La mise à jour rapide du cadastre souterrain ainsi que l'extension du séparatif des eaux usées et claires réclament que l'équipe du Service technique dispose des outils nécessaires à l'atteinte de ces objectifs (personnel supplémentaire, nouveaux logiciels ou instruments de mesure, matériel performant,). Les membres de la COGEST recommandent que des moyens adéquats soient attribués à ces importants travaux. Le cadastre souterrain doit rester une priorité, car il y a encore beaucoup à faire pour rattraper le retard.

Voeu COGEST 2018 No 6:

Identique que le No 1.

Voeu COGEST 2018 No 7:

Souhaite obtenir le nouveau règlement dès qu'il sera réalisé.

Voeu COGEST 2018 No 8:

Diminuer les déchets sur le territoire communal passe aussi par une meilleure collaboration des grandes surfaces qui, sur le sujet, font à Epalinges le service minimum. La Cogest souhaite une position plus ferme de la Municipalité vis-à-vis d'elles, afin de faire respecter les directives communales sur la gestion des déchets.

Voeu COGEST 2018 No 9:

Faire figurer les comptes de la STEP noyés dans les lignes budgétaires n'est pas clair. La Cogest souhaite une meilleure visibilité sur un plan général, par exemple en réunissant dans le budget sous un chapitre/rubrique toutes les charges non maîtrisables concernant les politiques régionale et intercommunale dans leur globalité.

Voeu COGEST 2018 No 10:

La LATC est aujourd'hui un défi que toute commune doit affronter notamment par l'obligation pour les autorités de réserver des zones non constructibles. La poursuite de la démarche du PGA doit rigoureusement être suivie par la Commission d'urbanisme à chaque étape et présentée régulièrement au Conseil communal (voir aussi l'observation dans les propos introductifs).

Observations émises par la Commission de gestion 2018

Observation COGEST 2018 No 1: L'informatisation de l'administration (à l'usage des collaborateurs) n'est pas à la hauteur des enjeux actuels d'une bonne gestion administrative.



Des progrès ont été faits, mais de loin pas assez. Un développement plus visible de l'informatique dans tous les services est une nécessité qu'il devient impossible d'ignorer.

Réponse de la Municipalité:

La Municipalité est consciente des enjeux et travaille à améliorer la formation des collaborateurs en matière de bureautique notamment.

A main levée, l'observation est acceptée à l'unanimité.

Observation COGEST 2018 No 2: La cyberadministration (à l'usage des habitants, nouveaux et actuels) ne doit pas être confondue avec l'informatisation de l'administration. S'il est indispensable d'avancer en collaboration avec le canton ou d'autres communes pour être plus efficace et favoriser des synergies, il n'est pas interdit d'avancer, à l'instar d'autres communes (Pully, Gland notamment) pour faciliter les relations avec les habitants/usagers en développant par exemple un « guichet virtuel ».

Réponse de la Municipalité:

La Municipalité partage l'avis de la commission sur le principe. Toutefois, elle estime qu'il ne serait pas efficient de dépenser des sommes conséquentes pour introduire des outils incompatibles avec un futur système cantonal. Notons qu'il est prévu d'améliorer l'accès à certaines prestations par internet prochainement, la location des salles par exemple.

A main levée, l'observation est acceptée à l'unanimité moins une abstention.

Observation COGEST 2018 No 3: La mise en place d'une communication professionnelle est un enjeu stratégique pour la commune. La nouvelle responsable de la communication aura la lourde tâche de mettre sur pied ce nouveau service. Il est important que la Municipalité définisse sa stratégie en termes de communication pour répondre aux attentes/exigences des citoyens. Un sujet que la COGEST 2019 suivra avec attention.

Réponse de la Municipalité:

La Municipalité rappelle que la responsable de la communication a pris ses fonctions le 1er mai 2019, et qu'il faut lui laisser le temps de bien faire son travail d'autant plus qu'elle est également responsable des affaires culturelles et des manifestations.

A main levée, l'observation est acceptée à l'unanimité.

Observation COGEST 2018 No 4: Les Commissions permanentes consultatives (politique régionale, urbanisme) sont insuffisamment consultées, en particulier la Commission de politique régionale. Soit elles sont tout bonnement exclues de la réflexion globale en amont, soit elles sont informées quand tout est fait.

Réponse de la Municipalité:

La Municipalité répond que ces commissions pourraient être activées par le président de la commission. Toutefois la Municipalité prend acte et veillera à communiquer à ces commissions consultatives les intentions et avant-projet ayant une portée intercommunale ou en lien avec l'urbanisme et les constructions. Elle rappelle que ces commissions peuvent fonctionner comme des commissions ad hoc et qu'il appartient au Bureau de les désigner pour traiter des préavis.

A main levée, l'observation est acceptée à l'unanimité.



Observation COGEST 2018 No 5: La COGEST s'inquiète de la solitude opérationnelle du municipal des Écoles, Pierre Jolliet, qui pour assumer ses tâches, au contraire de ses autres collègues, ne bénéficie pas d'aide administrative ni de chef de service sur lequel il puisse s'appuyer. Beaucoup de pression sur les épaules d'un seul homme.

Réponse de la Municipalité: Le Conseil communal a accepté la création d'un poste au budget 2019. Il sera pourvu prochainement.

A main levée, l'observation est acceptée à l'unanimité.

Observation COGEST 2018 No 6: Avec l'arrivée d'une nouvelle secrétaire municipale, la COGEST a pu constater une amélioration manifeste de l'organisation et du fonctionnement de l'administration. Mais la mise à niveau des outils de management (RH, communication, informatisation et cyberadministration notamment) doit se poursuivre à un rythme rapide pour rattraper le retard.

Réponse de la Municipalité:

La Municipalité n'a rien de particulier à ajouter et renvoie aux réponses aux observations n°1, 2 et 3 ci-dessus.

A main levée, l'observation est acceptée à l'unanimité.

Observation COGEST 2018 No 7: La cyberadministration est un enjeu stratégique pour toute entreprise, une administration publique ne fait pas exception. Elle doit bien sûr se coordonner avec le Canton et les autres communes pour une meilleure efficacité. Cela ne doit pas être une raison pour ne rien faire ou trop peu. L'AVRIC, manifestement peu engagée, ne peut être la seule responsable d'un retard évident en la matière. La COGEST est consciente qu'il s'agit d'un travail sur le long terme, mais il s'agit de considérer la cyberadministration (relations avec les usagers/habitants) tout comme l'informatisation de l'administration (relations informatiques à l'interne) comme une priorité dans la bonne gestion de la commune.

Réponse de la Municipalité:

La Municipalité renvoie à sa réponse à l'observation n°2.

A main levée, l'observation est acceptée à l'unanimité.

Observation COGEST 2018 No 8: La COGEST voit la communication comme un enjeu stratégique. Les attentes sont donc importantes sur le nouveau service de communication qui doit développer une communication professionnelle. La COGEST sera très attentive au développement de ce nouveau service, dont l'objectif est de faciliter les contacts à tous les niveaux et avec tous les publics cibles.

Réponse de la Municipalité:

La Municipalité renvoie à sa réponse à l'observation n°3.

A main levée, l'observation est acceptée à l'unanimité.

Observation COGEST 2018 No 9: Cet observatoire de la cohabitation semble être un bon concept à poursuivre, mais la COGEST se pose la question de savoir si le délai de fin 2019 est suffisant pour analyser avec suffisamment d'éléments probants, la continuation ou l'arrêt de cette expérience.



Réponse de la Municipalité:

La Municipalité a d'ores et déjà entrepris des démarches en vue de la prolongation du mandat jusqu'au 30 juin 2022.

A main levée, l'observation est acceptée à l'unanimité moins une abstention.

Le Président la remercie, ainsi que la Commission de gestion pour leur important et excellent travail tout au long de cette année.

La discussion n'est pas demandée, le Président passe au vote du rapport de la Commission de gestion.

A main levée, le rapport de la Commission de gestion, incluant et approuvant les réponses de la Municipalité à ses observations, est accepté à l'unanimité.

12. COMPTE 2018.

Rapport de la Commission des finances

Le Président passe la parole à M. Sandy Warth qui lit le rapport de la Commission des finances sur les comptes 2018 *(au dossier)*.

Le Président le remercie, ainsi que les membres de la Commission des finances pour leur travail tout au long de cette année.

Le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée.

Le Président passe au vote de l'adoption du rapport de la Commission des finances.

A main levée, le rapport de la Commission des finances est accepté à l'unanimité.

Comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

Le Président lit chapitre par chapitre, les conseillers peuvent intervenir à tout moment.

M. Fabien Loi Zedda émet le vœu au point 4, « Travaux » que la Municipalité maintienne cette consolidation entre l'entrée en vigueur de la déchetterie, la taxe au sac et la taxe communale. Il fait confiance à notre Municipalité pour qu'elle n'oublie pas cette consolidation qui mène à une baisse concrète et tangible de la fameuse taxe sur les déchets.

M. Maurice Mischler, Syndic, s'avance doucement et au conditionnel en disant que les voyants sont au vert pour faire en sorte que cette taxe pour les habitants et entreprises pourrait diminuer. Les rentrées et les charges sont très proches de l'équilibre.

La lecture des chapitres continue.



La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de l'adoption des comptes 2018.

A main levée, les comptes 2018 sont acceptés à l'unanimité.

13. REPONSE AU POSTULAT DEPOSE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL STEPHANE BALLAMAN RELATIF A L'ETUDE DES POSSIBILITES DE DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE PROMOTION, DE VALORISATION DE L'ENGAGEMENT BENEVOLE ET DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS LOCALES – REPONSE DE LA MUNICIPALITE – RAPPORT N° 18/2019.

La parole est donnée à M. Christophe Chablais, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (*au dossier*).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, le Président passe au vote du rapport de la Municipalité.

A main levée, le rapport 18/2019 est accepté à l'unanimité.

14. REPONSE AU POSTULAT DEPOSE PAR MME LA CONSEILLERE COMMUNALE MURIEL CUENDET SCHMIDT « FEMMES EN MARCHÉ : UN AUTRE REGARD SUR L'ESPACE URBAIN » - REPONSE DE LA MUNICIPALITE – RAPPORT N° 19/2019.

La parole est donnée à M. Christophe Chablais, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, le Président passe au vote du rapport de la Municipalité.

A main levée, le rapport 19/2019 est accepté à l'unanimité.

15. MOTION DEPOSEE PAR MME LA CONSEILLERE COMMUNALE SANDRINE CAVIN « LE VEGETAL : COMPOSANTE ARCHITECTURALE PAS SEULEMENT ESTHETIQUE » – PRISE EN CONSIDERATION.

La discussion est ouverte mais n'est pas demandée. Le Président passe au vote de la prise en considération de la motion.



A main levée, la prise en considération de cette motion est acceptée à une large majorité avec quelques abstentions.

16. POSTULAT DEPOSE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL NICOLAS HÄUSEL «DEVENIR DE LA FERME COLLET» – PRISE EN CONSIDERATION.

Le Président ouvre la discussion.

M. Nicolas Häusel rappelle pourquoi il a déposé ce postulat. Il y a trois ans, la commission, dont il faisait partie, avait renvoyé ce préavis à la Municipalité avec des propositions dont nous n'avons pas encore eu de retour, mais nous avons eu quelques nouvelles dans le rapport de gestion de cette année. Ce postulat va dans le sens d'avoir un traitement préalable des solutions dans une commission du Conseil (ad hoc ou d'urbanisme) afin de ne pas se retrouver avec un projet unilatéral qui n'a pas été discuté avant la finalisation d'un préavis. Il invite donc à accepter ce postulat.

La discussion n'est plus demandée. Le Président passe au vote de la prise en considération

A main levée, la prise en considération de ce postulat est acceptée à une large majorité.

17. MOTION DEPOSEE PAR MME LA CONSEILLERE COMMUNALE FABIENNE GUIGNARD ET CONSORTS «POUR UN SECRETARIAT DU CONSEIL PROFESSIONNEL» – PRISE EN CONSIDERATION.

Mme Fabienne Guignard rappelle qu'il s'agit d'une première proposition faite par la commission chargée du fonctionnement du Conseil. C'est donc une motion qu'elle ne dépose pas seule mais à l'unanimité par tous les membres de cette commission. C'est un premier signe de valorisation du Secrétariat du Conseil et de l'importance qui doit lui être donné car il n'est actuellement pas suffisamment professionnel. Elle invite à accepter cette prise en considération.

M. Maurice Mischler, Syndic, informe que la Municipalité voit avec bienveillance la prise en considération de cette motion. La 3^{ème} partie de ce qui est demandé, à savoir de mettre à disposition les infrastructures logicielles officielles, place de travail, armoire pour archives, téléphone fixe, etc. est déjà réalisée. Les autres points sont intéressants, la Municipalité ne voit aucune opposition à se pencher sur cette problématique.

La discussion n'est plus demandée. Le Président passe au vote de la prise en considération

A main levée, la prise en considération de cette motion est acceptée à l'unanimité.

18. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES



Mme Fabienne Guignard, au nom du groupe PLR, transmet une motion demandant une réflexion concertée et en amont, sur le futur PGA et avant tout nouveau projet, entre la Municipalité et le Conseil communal, sur le développement urbanistique d'Epalinges, notamment via sa commission permanente d'urbanisme. La votation du 19 mai dernier, l'acceptation par le peuple du référendum sur le Closalet, doit nous inciter à tirer quelques leçons tout en continuant d'aller de l'avant et en ne mettant plus, comme cela a été fait, la charrue avant les bœufs. La succession des plans de quartier, à la hussarde, et sans compter avec l'effet émotionnel sur les habitants de tels projets, a été manifestement une erreur. Malheureusement, la Municipalité s'est entêtée et n'a jamais voulu écouter ni voir les signes d'une opposition réelle au développement si rapide de notre commune sur son territoire. Le PLR n'a cessé de le dire. Ces projets, celui du Bois-de-Ban d'abord, ne sont pas acceptés par la population. A juste titre ou pas. Tout va trop vite. Trop grand, trop gros... Des centaines de pétitionnaires, eux non plus, n'ont pas été écoutés avec le respect dû à une initiative institutionnelle communale. On se rappelle tous les corrections qu'il a fallu faire pour décortiquer cet imbroglio d'erreurs successives. Mais le mal était fait et une animosité a pris de l'ampleur au sein de notre Conseil. La confrontation est devenue émotionnelle dans tous les camps. Une discussion sereine n'était plus possible.

Le PLR avait demandé un moratoire, c'est-à-dire qu'il demandait à la Municipalité de retirer momentanément, le temps de la réflexion, les projets litigieux dont celui du Closalet, dans l'attente d'un nouveau PGA actualisé, aujourd'hui à l'étude et exigé par la nouvelle LATC. Ce retrait volontaire de l'Exécutif aurait évité bien des soucis... Mais à ce moment-là, la LATC, nouvelle mouture, étudiée puis votée au Grand Conseil, n'intéressait ni l'Exécutif ni la majorité de ce Conseil. C'était pourtant une solution raisonnable que de prendre son temps. Mais d'autres plans de quartier sont au programme et l'ambiance ne va pas changer d'un coup de baguette magique, après le vote clair et net du 19 mai.

Il est indispensable, dans une démocratie saine, d'écouter les habitants comme ses élus. Cessons les uns et les autres de nous faire des reproches sur les arguments de campagne. C'est passé, il faut faire avec comme on dit. Mais cela doit nous donner une belle leçon : ne jamais faire la sourde oreille et dénigrer ou minimiser le mécontentement des citoyens.

Mais voilà, allons-nous apprendre de notre récente expérience ? Je l'espère. Alors maintenant reprenons ensemble la bonne façon de faire et attendons avant de proposer un autre projet, au Closalet ou ailleurs sur le territoire, d'avoir mis sous toit un PGA qui remporte l'approbation de tous, car discuté en amont, notamment à la commission d'urbanisme de notre Conseil, et tout au long du processus de réflexion. Pour que tout se passe au mieux à l'avenir, il doit être approuvé et accepté par tous. Il sera ensuite temps de passer à l'action et aux propositions concrètes. Un PGA est un acte fondateur du développement urbanistique. Il ne s'agit pas de le prendre à la légère. Chacun, dans ce Conseil, doit être impliqué en amont afin de ne plus remettre la charrue avant les bœufs car on le sait : ça ne marche pas. Une collaboration étroite tout au long du processus d'élaboration des projets entre la commission d'urbanisme de la Municipalité, composée de professionnels uniquement, avec la commission d'urbanisme du Conseil est indispensable.

Par cette motion, le PLR se veut constructif et prêt à aller de l'avant. Nous voulons éviter les confrontations inutiles et œuvrer ensemble dans l'intérêt des Palinzards. De tous les Palinzards. Elle demande que cette motion soit envoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.

La prise en considération de cette motion sera à l'ordre du jour de la prochaine séance.



M. Jérôme Urio relate les travaux de la Commission permanente d'urbanisme durant l'exercice écoulé, comme il l'incombe dans ses attributions.

La principale occupation (4 séances) a traité l'exigeante étude du préavis concernant l'extension du collège de Bois-Murat, que vous avez d'ailleurs voté à l'unanimité. En automne, notre commission a été invitée à assister sur lieu au recours à la CDAP (cour de droit administratif et public) des opposants du PQ de la Possession-Bois-de-Ban. A fin mars, une séance d'information sur l'avancement du dossier PGA a eu lieu avec le service technique communal. Cette excellente réunion nous a permis de comprendre la démarche de notre commune dans cet épineux dossier (à savoir la mise en réserve de toutes les parcelles hors périmètre compact dans un premier temps, avant une analyse approfondie au cas par cas, tout en réalisant un nombre important de séances de conciliation). Nous avons constaté l'immense travail que cela engendre lors de cette présentation détaillée. A fin novembre une vision communale a été transmise au Canton et à ce jour, nous sommes dans l'attente du retour de cette autorité. Nous serons tenus au courant de la situation et pourrons continuer à l'analyser. En mai, nous avons rencontré nos homologues Montains, à savoir la commission d'urbanisme du Mont-sur-Lausanne, à leur initiative. Très récemment créée et encore très peu consultée, nous avons pu leur communiquer notre expérience tout en appréciant notre mode de fonctionnement. En mai, nous avons également pu échanger nos remarques et considérations avec la commission ad hoc de M. Assal concernant le réaménagement Croix-Blanche-place et routes.

Il en profite pour remercier les membres de la commission pour leur contribution intellectuelle et temporelle. Il rappelle, chers membres du Conseil, que vos représentants dans cette commission sont à votre écoute, n'hésitez pas à les interpeller sur vos préoccupations en la matière.

M. Jean-Pierre Michaud souhaite donner quelques informations de la commission chargée de réfléchir au fonctionnement du Conseil. Lors de la séance du 19 décembre 2017, vous avez voté à l'unanimité la création d'une commission chargée de réfléchir au fonctionnement du Conseil. Celle-ci a commencé ses travaux en mars 2018. Au CC de juin 2018, un premier rapport intermédiaire vous a été transmis. Il est temps de vous donner quelques informations, une année plus tard. La commission, toujours composée de Mme Fabienne Guignard, MM. Martin Chevallaz, Erich Dürst, Alexandre Meier, Michel Perret, Enzo Santacroce, Mazyar Yosefi et lui-même qui la préside, a poursuivi régulièrement ses travaux et a produit un rapport conséquent en février de cette année intégrant des propositions de modification du règlement du CC. Elle l'a mis en consultation auprès du Bureau et de la Municipalité. Lors de la rencontre avec le Bureau en février, celui-ci a accepté globalement et à satisfaction le projet proposé. La Municipalité, que nous avons rencontrée à deux reprises, a émis des réserves et fait des propositions que nous avons partiellement intégrées dans un nouveau projet de modifications du règlement. Nous attendons les dernières remarques de la Municipalité promises pour le 2 juillet. Certaines propositions de la Commission sont déjà en cours : augmentation du nombre de séances CC, Motion « Pour un Secrétariat du Conseil professionnel ». Les démarches normalement prévues ces prochaines semaines sont la finalisation du projet suite aux dernières remarques de la Municipalité, puis suivi de la procédure pour la modification d'un règlement existant du Conseil communal, soit :

- Envoi pour examen préalable au Service des communes et du logement (SCL)
- Préavis de la Municipalité
- Rapport d'une commission sur le préavis
- Débat et décision du Conseil



- Approbation cantonale
- Publication dans la FAO ; la publication fait partir les délais de requête à la Cour constitutionnelle et de référendum.

Les démarches à venir sont encore nombreuses. La commission souhaite que le Conseil puisse débattre et décider au plus tôt sur ce projet. Elle demande à la Municipalité de contribuer à l'avancement rapide de ces différentes étapes à venir.

Il passe ensuite à sa deuxième intervention.

Le 11 juin 2018 dernier, un violent orage a provoqué des inondations records touchant Lausanne et sa périphérie. Epalinges n'a pas été épargnée. Une quantité d'eau sans précédent durant un laps de temps court a saturé les canalisations qui ont refoulé leurs surplus d'eau dans les sous-sols des habitations et dans les canalisations privées occasionnant de nombreuses inondations, notamment, chez les particuliers qui ont appelé, généralement sans succès le 118, lui aussi saturé. Les dégâts, pour toutes les régions touchées, ont été estimés à 32 millions de francs. Lors du dernier Habitats et Jardin, l'ECA affichait dans son stand une carte des principaux lieux des sinistres. Epalinges a été principalement touché dans le quartier des Planches - Pré-d'Yverdon - Montblesson. Le canton a établi une carte des dangers naturels et le secteur des Planches est effectivement noté comme une zone avec risque d'inondations.

Était-ce un phénomène météorologique exceptionnel, unique ? Selon le patron de l'ECA, Serge Depallens interviewé par 24heures le 13 février de cette année, il faut, « nous préparer à de nouveaux orages du siècle ». L'orage violent de samedi dernier semblent confirmer cette prévision. L'ECA d'ailleurs anticipe déjà les conséquences du réchauffement climatique.

Certes, le Conseil communal a voté en novembre 2018 un nouveau règlement communal - qui entrera prochainement en vigueur - sur l'évacuation et le traitement des eaux incitant les mesures d'infiltration ou de rétention des eaux claires. Cela sera-t-il suffisant ? Il en doute malheureusement.

Ces différents constats m'amènent à poser quelques questions à la Municipalité :

- Dans le contexte d'un climat en mutation, quelles sont les mesures que la Municipalité envisage pour anticiper les conséquences de récides d'événements météorologiques violents sur la commune, notamment dans la perspective de la densification liée au périmètre compact du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) ?
- Quelles sont les collaborations envisageables, allant dans le sens d'une anticipation, avec les communes environnantes, en particuliers Lausanne, le canton, l'ECA ?
- Quelles sont les raisons expliquant la concentration des sinistres dans le quartier des Planches - Pré-d'Yverdon - Montblesson en juin 2018 ?
- Comment le Service du feu s'adapte à ces nouveaux risques ?

Il remercie la Municipalité de lui transmettre une réponse écrite.

M. Guillaume Graf, dépose un postulat. Lors de la séance du 25 juin 2013, le Conseil a accepté d'affecter les recettes communales des taxes à percevoir en application de la loi sur les auberges et débits de boissons (LADB) à la prévention des risques liés à l'alcool par des contributions financières aux organismes œuvrant dans le domaine de la prévention de l'alcoolisme.



Le fonds d'aides LADB, prévention de l'alcoolisme, a cru régulièrement depuis 2013 pour atteindre CHF 155'186.- au 31 décembre 2018. Dans le budget 2019, il est prévu de prélever CHF 20'000 du fonds pour des activités de prévention de l'alcoolisme. Six ans après la création du fonds nous avons donc des réserves pour financer les sept prochaines années de prévention de l'alcoolisme. C'est pour cette raison qu'il souhaite déposer le postulat suivant : Il invite la Municipalité à examiner la possibilité d'un arrêt temporaire de l'allocation des recettes liées aux taxes sur les auberges et débits de boissons au fonds de prévention de l'alcoolisme jusqu'à ce que les réserves de celui-ci ne représentent qu'une année de dépense.

M. Mazyar Yosefi. Des sacs taxés officiels sont remis pour chaque naissance. Pour la commune d'Epalinges, il s'agit de huit rouleaux de dix sacs de 35l durant la première année suivant la naissance. D'autres communes avoisinantes le font durant trois ans. Il dépose le vœu à la Municipalité que le nombre de sacs taxés remis pour chaque naissance soient donnés pour 36 mois, soit 8 rouleaux de sacs 35 litres ou 16 de 17 litres tous les 12 mois, ceci dès janvier 2020.

La parole n'est plus demandée.

Avant de conclure, le Président informe que des bacs pour le recyclage du papier sont à disposition à la sortie de la salle.

Pour le confort de notre prochain président, il serait agréable d'annoncer et de transmettre vos dépôts et autres interpellations à l'avance.

Nous arrivons au terme de cette séance ainsi qu'au temps qui lui était imparti dans son rôle de président. Il remercie le Conseil pour son état d'esprit positif et son engagement pour notre Commune. C'était un plaisir et un honneur d'être président. Il faut souligner que l'exécution des fonctions a été dans une large mesure facilitée par la qualité du travail et le professionnalisme des secrétaires du Conseil, Mmes Fabienne Gheza et Mélanie Estoppey. Qu'elles en soient vivement remerciées.

Durant ces douze derniers mois, il a rendu visite à une vingtaine de nonagénaires. Il remercie le personnel de l'animation, plus particulièrement Mme Marie Gaud, pour l'organisation de ces nombreuses visites. Nombreuses ont été également les communications par e-mail, plus de 900 à traiter. Il remercie les membres du Bureau pour leur efficacité et leur bonne humeur, ces conditions sont garantes d'une bonne gestion des affaires courantes.

Il souhaite à toutes et tous une excellente fin de soirée et clôt la séance.

La séance est levée à 22h53.

Epalinges, le 23 juillet 2019.

Le Président :


Yann GLAYRE



La Secrétaire :


Fabienne GHEZA

Rapport

de la commission du Conseil communal concernant le **préavis n°14/2019**

Transformations et assainissement énergétique de l'enveloppe et des installations techniques de la salle des spectacles, de l'auberge communale, des appartements et du local du feu – Demande d'un crédit de construction.

Mercredi 5 juin 2019 à 18h30

Maison Palinzarde - Salle de quartier, Place de la Croix Blanche 1 à Epalinges

Monsieur le Président,
Messieurs les Municipaux
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission était composée de

Messieurs : Jorge GOMBAU Président-rapporteur
Serge DUDAN
Yves GIROUD
Richard GOLAY
Philippe KOCH
André RACLOZ
Michel ROCHAT
Bernard THONNEY remplaçant Jonathan SWAN

Monsieur : Bernard Krattinger représentait la Municipalité

Etaient également présent :

Messieurs : Stefan Baumann chef du service Urbanisme, Architecture et Energie
Nicolas Siniciali délégué à l'Energie et Environnement

Monsieur le Municipal et les représentants du service technique présentent le préavis:

Ce projet de transformation et d'assainissement s'inscrit dans la continuité des réflexions et démarches entreprises dès mi-2016. Pour rappel, cette demande de crédit de construction est précédée des préavis suivants :

Préavis 07/2016 - Rénovation et assainissement des façades et des toitures de la salle des spectacles, de l'auberge communale, des appartements et du local du feu. Demande d'un crédit d'étude pour l'organisation et la procédure d'un appel d'offres fonctionnelles.

Préavis 04/ 2017 - Rénovation et assainissement des façades et des toitures – Demande d'un crédit d'études - Préavis 15/2017 – Assainissement des installations techniques de chauffage-ventilation-sanitaire-électricité de la salle de spectacles, de l'auberge communale, des appartements et du local du feu – Demande d'un crédit d'étude.
Ces préavis ont tous été acceptés par le conseil communal.

Le projet a pour but l'assainissement énergétique de l'enveloppe, la rénovation des installations techniques et la mise en conformité AEAI (Association des établissements cantonaux d'assurance incendie) de la salle spectacles, de l'auberge communale, des logements et du local feu, situés route de la Croix-Blanche 27 à Epalinges. Ce projet est

inscrit également dans les mesures du plan d'actions 2018-2021 de la politique énergétique de la Commune.

Une certification Minergie-P Rénovation a également été retenue en application de la politique énergétique communale et de l'opportunité de réalisation des travaux indispensables sur les installations techniques. Le bâtiment de la salle des spectacles et auberge communale a été construit en 1968 avec des ajouts successifs. Il a donc 50 ans. C'est un bâtiment emblématique, solide et de bonne facture. Il est considéré comme un « Objet intéressant au niveau local ». Cet édifice mérite d'être conservé. Il peut cependant être modifié à condition de ne pas altérer les qualités que lui ont prévalu la note 3 au recensement architectural des monuments et des sites de l'Etat de Vaud. La mise aux normes de l'enveloppe est une opportunité de lui donner une nouvelle identité par l'expression de matériaux d'aspect et de couleur différentes pour les deux volumes émergents, soit celui des logements et celui de la salle des spectacles. La suppression du pavillon-véranda de l'auberge des années 1990 et son remplacement par un agrandissement sur les surfaces libérées améliorent l'exploitation du restaurant et valorisent une terrasse protégée et orientée vers la Place de la Croix-Blanche.

Les installations techniques nécessitent des travaux urgents sur la base des critères suivants :

Vétusté : Ces installations sont en fin de vie partielle ou totale nécessitant un remplacement d'éléments tels que chaudière, monoblocs de ventilation, tableaux de commande, segments de conduites d'écoulements, distribution d'eau.

Protection incendie : L'assainissement de l'enveloppe et de certaines installations techniques nécessite de répondre aux recommandations du diagnostic de protection incendie par l'installation d'un nouveau système de désenfumage de la salle et de la scène, par des compartimentages coupe-feu des installations techniques et des locaux, par des modifications de l'éclairage de secours, mise en conformité des voies de fuite et une installation de détection incendie.

Non-respect des normes en vigueur :

La chaudière à mazout ne répond plus aux normes environnementales en vigueur dont les émissions dépassent les normes OPAIR (Délai d'assainissement fixé par la DGE au 31 décembre 2018 prolongé exceptionnellement dans le cadre de ce projet au 30 juin 2019).

Efficacité énergétique : Les installations techniques doivent être redimensionnées en fonction des améliorations thermiques apportées à l'enveloppe du bâtiment. (Chaudière et ventilation) La nouvelle ventilation sera dotée d'un système de récupération de chaleur.

Subvention : Le contexte est favorable à l'assainissement grâce au programme d'encouragement cantonal. En adéquation avec sa politique énergétique, la volonté de la Commune de labéliser un de ses bâtiments phare Minergie-P Rénovation devient légitime et possible.

Améliorations techniques et fonctionnelles : L'acoustique réputée de la salle des spectacles nécessite de réduire le bruit des installations techniques. Une mesure de la qualité acoustique a été faite. Cette qualité acoustique devra être confirmée après les travaux. Un monte-charge et un nouveau quai de livraison seront créés en façade Nord afin de limiter l'accès des véhicules sur la Place de la Croix-Blanche. Enfin, les locaux des pompiers seront dotés de blocs sanitaires douches + WC à ce jour inexistants. Au vu des conditions précaires des locaux existants du service du feu, une étude de faisabilité a été menée en 2018 pour le projet de la construction d'une nouvelle caserne de pompiers conforme aux normes de l'ECA. L'étude esquisse une caserne accolée à la façade

Nord du complexe de la grande salle pour la halle camions avec en complément la réutilisation des garages actuels en locaux annexes et vestiaires. Ce projet n'est pas concerné par la demande d'un crédit de construction du présent préavis.

A la suite de la présentation la discussion est ouverte.

Monsieur le Municipal ou/et la Direction du service de l'urbanisme, de l'architecture et de l'énergie (par la suite nommé service technique) répondent aux questions.

Tous les commissaires sont d'entrée d'accord pour décréter qu'il n'est pas question de raser la grande salle actuelle et qu'il faut la rénover car elle a 50 ans.

La quasi-totalité des commissaires s'étonnent d'une éventuelle extension de la caserne actuelle. Les volumes supplémentaires de cette extension auront certainement comme conséquence une réduction des places de parc ainsi qu'une fermeture de l'accès au parking depuis la route de la Croix-Blanche. Il est murmuré que la construction d'un parking souterrain serait une solution. Les réflexions sur ce point sont actuellement menées par le groupe de réflexion « Croix-Blanche ».

La Municipalité confirme qu'un agrandissement de la caserne des pompiers ne concerne pas la présente demande d'un crédit de construction. L'étude concernant la possibilité d'extension future de la caserne des pompiers au Nord-Ouest du bâtiment a été intégrée au projet de rénovation de la salle des spectacles pour identifier les contraintes de cette éventuelle extension sur les travaux à effectuer dans le périmètre concerné. Il s'agit notamment du déplacement du quai de livraison projeté à l'arrière du bâtiment, la création d'un escalier de secours pour les loges, les vestiaires douches pour les pompiers et les travaux de mise en conformité des voies de fuite du garage du tonne-pompe. Ces travaux sont proposés en option et ne seront réalisés que si l'extension de la caserne est abandonnée, ou que sa réalisation n'est pas programmée dans un laps de temps raisonnable après la fin des travaux. Les débats concernant ce sujet sont rapidement clos, l'extension de la caserne devant faire l'objet d'une demande d'un crédit d'études au conseil communal.

Le service technique souligne que les sorties de sécurité de la salle des spectacles et de la salle de réunion du service du feu sont à améliorer. Les exigences de sécurité nécessitent la création d'un escalier de secours depuis la mezzanine du garage du tonne-pompe et d'un autre escalier depuis les loges traversant les locaux du service du feu.

Un commissaire mentionne que la sortie de la grande salle sur la Place de la Croix-Blanche est considérée très bruyante par les habitants de la Place. Il propose de murer la porte.

La Municipalité prend note de cette proposition.

Quelques commissaires sont allés inspecter l'échantillon de l'enveloppe et revêtement de façade situé du côté des cuisines de l'auberge communale. Un commissaire émet un grand doute en ce qui concerne la durée de vie et résistance aux UV de la feuille en matière synthétique de couleur rouge protégeant l'isolation située derrière la tôle ajourée.

La réalisation des raccords étanches entre les diverses feuilles le laisse également perplexe.

Le service technique prend note de ces remarques et va solliciter des références et des garanties supplémentaires auprès du façadier pour une garantie de ces produits d'au moins 10 ans.

Un commissaire s'étonne d'une garantie de seulement 10 ans par rapport à la durabilité d'autres apprêts. S'il faut démonter toutes les tôles aluminium alvéolées pour réparer, cela sera un sacré travail.

Un commissaire demande la différence de prix au m² entre un crépi traditionnel sur l'isolation et ce très joli sandwich avec la tôle aluminium.

Le service technique prend note également de cette remarque et communiquera le prix avant la séance du conseil communal. Il rappelle que si l'on octroie le projet au bureau d'architectes qui a gagné le concours, on se doit de respecter ledit projet.

Un commissaire mentionne que des adaptations pour des raisons de coût ou techniques de faisabilité peuvent être faites en tout temps sans altérer l'esthétique et en obtenant l'accord du gagnant du concours.

Un commissaire relève l'optimisme du planning général des travaux et le maintien en exploitation de la salle des spectacles et de l'auberge communale. Tout particulièrement la superposition des activités de désamiantage du toit et des carrelages WC avec d'autres activités en pied de façade et de l'enveloppe le laisse perplexe.

Le service technique répond avoir parfaitement synchronisé ces activités sur un planning plus détaillé qui est à la disposition des commissaires s'ils le souhaitent. Tout est fait pour maintenir une exploitation maximum des locaux pendant les travaux.

Un commissaire s'étonne des honoraires pour le suivi du chantier quand bien même le chantier est attribué à une entreprise totale qui elle facture déjà CHF 850'000.- pour des risques, honoraires et garanties.

La Municipalité répond qu'elle a voulu assurer la qualité du chantier fait par l'entreprise totale en confiant une direction architecturale et technique aux concepteurs du projet. La surveillance doit être continue au fur et à mesure de la réalisation du chantier pour éviter en fin de chantier les problématiques aux éventuelles malfaçons.

Des commissaires souhaiteraient faire les travaux de transformation et d'assainissement énergétique de la salle des spectacles et de l'auberge communale par étapes.

Monsieur le Municipal et le service technique répondent sur ce point : l'assainissement énergétique découlant de l'amélioration de l'enveloppe va de pair avec le dimensionnement de la puissance de la chaufferie. Il ne serait pas économique de changer seulement la chaufferie car elle devrait être dimensionnée en fonction des déperditions actuelles du bâtiment. Elle serait donc surdimensionnée lorsque l'assainissement de l'enveloppe serait réalisé. Le coût de cette étape s'élève à CHF 750'000.- approximativement. De plus, le respect urgent des recommandations du bureau d'ingénieur en protection incendie nécessite un investissement d'environ CHF 700'000.- (Escalier de secours des loges, voies de fuites et portes coupe-feu, désenfumage de la salle des spectacles, sonorisation d'évacuation, escalier de secours de la mezzanine pompiers). Par ailleurs, il est également prévu que la nouvelle chaudière à gaz devienne la chaudière d'appoint quand la grande salle sera chauffée par un chauffage à distance (CAD) au bois à l'étude actuellement.

Quelques commissaires souhaiteraient reporter la décision concernant ce préavis à la séance du conseil communal de septembre, ceci afin de permettre au groupe de réflexion concernant l'aménagement de la « Croix-Blanche » de vérifier l'adéquation de ce projet avec les réflexions en cours.

A ce titre, la municipalité précise qu'il ne faut pas confondre un projet d'assainissement énergétique de ce bâtiment ainsi que la mise en conformité des installations techniques et de protection incendie, en particulier pour la chaufferie (pour laquelle le délai d'assainissement a déjà reporté à maintes reprises et prolongé exceptionnellement au 30 juin 2019) avec un projet d'urbanisme et de réaménagement des espaces publics pour lequel le Conseil communal a d'une part octroyé un crédit d'études et avalisé la création du groupe de réflexion évoqué plus haut. Quelque soient les aménagements des espaces publics du secteur de la Croix-Blanche qui seront retenus, la Maison de commune, la salle des spectacles et l'auberge communale resteront le cœur du plateau de la Croix-Blanche, et comme le reconnaissent les commissaires ne seront pas rasées.

La Municipalité et le service technique nous disent avoir déjà rencontré le groupe de réflexion et qu'une rencontre sera prochainement programmée réunissant tous les partenaires concernés par les aménagements de la Route et de la Place de la Croix-Blanche. Les propositions du groupe de réflexion « Croix-Blanche » seront intégrées aux délibérations relatives au projet de réaménagement du secteur Croix-Blanche en lien avec le crédit d'études octroyé par le Conseil Communal. Il n'y aura pas d'incidences sur le projet d'assainissement et de rénovation de la salle des spectacles puisque ces travaux ne concernent que le bâtiment et pas l'urbanisation du secteur.

C'est après deux heures et un quart de discussions que la séance est levée à 20h45

La commission des finances a siégé le 28 mai 2019 et a accepté par 7 membres ce préavis, 1 membre l'a refusé.

Décision

La commission a accepté par 7 membres ce préavis, 1 membre l'a refusé.
Par conséquent la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, d'adopter les conclusions du préavis n°14/2019 telles que proposées.

Epalinges, le 10 juin 2019

Commission du Conseil Communal

Président-rapporteur



J. Gombau

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE N° 14 / 2019

Transformations et assainissement énergétique de l'enveloppe et des installations techniques de la salle des spectacles, de l'auberge communale, des appartements et du local du feu – Demande d'un crédit de construction

RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,

La commission était composée de Messieurs Jorge GOMBAU, Yves GIROUD, Richard GOLAY, Philippe KOCH, André RACLOZ, Michel ROCHAT, Bernard THONNEY et moi-même. Elle s'est réunie le 5 juin 2019 en présence de M. Bernard KRATTINGER, municipal, M. Stefan BAUMANN, chef de service et M. Nicolas SINICIALI, délégué à l'Energie et Environnement.

Après délibérations, seul le sous-signé a refusé l'adoption du préavis et a décidé d'exposer par le présent rapport les raisons de son refus.

Sans conteste, l'assainissement de la salle des spectacles est incontournable. Mais on entend bien, dans les travaux qui vont être entrepris, que les assainissements proposés concernent également l'auberge communale, les appartements et le local du feu. Etant membre du groupe de réflexion « Croix-Blanche », j'ai entendu les partenaires majeurs autour de ce site de la Croix-Blanche, que sont la Municipalité, la Commission d'urbanisme, les Retraites Populaires, Migros et les commerçants. Je crois que si l'on pouvait organiser la réflexion de manière structurée, alors il y a des chances pour que ce centre ait un tout autre visage dans un avenir pas si lointain. Car enfin les Retraites populaires doivent également assainir leurs immeubles urgemment.

Associer le privé et le public dans une même vision d'avenir a déjà été mis en œuvre avec succès en Suisse. Une dernière réunion du groupe de réflexion va avoir lieu en juillet avec les principaux investisseurs que sont les Retraites Populaires, la Migros et la Municipalité pour la commune. Décider alors au prochain conseil l'adoption de ce préavis avec peut-être quelques amendements me semble d'une sagesse élémentaire sachant qu'une solution provisoire pourrait être envisagée si nécessaire en cas d'injonction de la DGE de remplacer la chaufferie.

Lors de l'étude du préavis 14/2018 sur l'extension de Bois-Murat, j'ai relevé le manque d'information ou de précisions pour permettre de bien comprendre la détermination du coût de construction. Le vœu que j'ai alors déposé à cette séance du Conseil du 25 septembre 2018 a été suivi d'une réponse à la séance du Conseil du 20 novembre 2018. Cette réponse disait en substance que la Municipalité expliquerait avec beaucoup plus de précisions la procédure appliquée pour la détermination d'un coût de construction pour les investissements importants et les critères de choix qui ont prévalu à la sélection des entreprises adjudicataires.

Le coût de la construction est supérieur à 9 millions. A titre de comparaison, cela représente plus de 20% des recettes fiscales encaissée en 2018. C'est donc un investissement important.

N'est-il pas dès lors légitime de se demander pourquoi pour un marché public de cette importance, seules deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre ? Et surtout pourquoi la commune n'a pas cherché à solliciter d'autres offres afin de mieux faire jouer la concurrence ?

Dans un contrat en entreprise totale, celle-ci est réputée avoir les compétences et s'engage à réaliser les travaux avec tous les mandataires et sous-traitants sous sa responsabilité dans le respect du planning, du descriptif des travaux et du prix convenu. Sa prime de risques, honoraires, bénéfice et garanties est alors bien plus conséquente, en l'occurrence ici 850'000 HT. Il est alors difficile de comprendre pourquoi le préavis propose tout de même un mandat de direction architecturale et technique afin de contrôler l'entreprise totale.

Et pourquoi un supplément au dit contrat d'un montant de divers & imprévus de 3% qui pourrait justement être inclus dans un contrat en entreprise totale à prix forfaitaire ?

Enfin, il n'est pas présenté une évaluation des coûts d'entretien sur le long terme.

Chers collègues, pensez-vous raisonnable d'approuver une telle dépense de 9 millions sans être totalement convaincus du bien fondé du prix, ni de l'engagement de ces travaux justifiés dans une vision plus large, à long terme, du centre de la Croix-Blanche ?

En conclusion, la sous-commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues, de ne pas approuver le préavis 14/2019 tel que proposé par la Municipalité.

Epalinges, le 18 juin 2018



Au nom de la minorité de la commission, le rapporteur
Serge Dudan

**Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal N° 15/2019
Réaménagement et stabilisation des berges des ruisseaux du Vaugueny et du Flon**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères,

Notre Commission était composée de MM. Georges AUBERSON, Pierre BOREL, Serge Dudan (en remplacement d'Ernest CORBAZ, excusé), Christian GUEX, Claude MATTER, Alexander OMUKU, ainsi que du soussigné en qualité de président rapporteur. M. Philippe MOREY était absent et non-remplacé.

La Commission s'est réunie le 4 juin 2019 en présence de M. Roland PERRIN, représentant la Municipalité, que nous remercions pour les informations apportées et les réponses à nos questions.

En complément au préavis déjà détaillé, Monsieur Perrin précise que c'est le tronçon 1 qui a nécessité les travaux les plus importants. Ils ont dû être réalisés de manière urgente avec l'aval du Service des eaux. La facture finale de ces travaux, en préparation, sera probablement inférieure au devis.

Les autres travaux à venir sur les tronçons 2 et 3 seront moins conséquents et, bien sûr, le coût moindre. Pour ces deux tronçons, les mesures à prendre ont été gérées par le technicien de la commune, sans faire appel à un ingénieur.

L'entier des travaux bénéficieront d'une subvention du canton à hauteur de 60 % des coûts, à l'exception des travaux non-subventionnés de terrassement du tronçon 1. Du fait de ces subventions cantonales, l'ECA n'apporte aucun soutien.

A noter que c'était la première fois qu'une évaluation à l'aide de l'outil Boussole 21 était réalisée. Celle-ci s'est révélée intéressante, mais n'a pas influencé de manière significative les options choisies dans le cas de figure de ce préavis.

La Cofin dans sa séance du 28 mai a accepté à l'unanimité de ses membres ce préavis.

Au regard de ces explications, les conclusions du préavis 15/2019 sont acceptées également à l'unanimité par les membres présents de la Commission.

Epalinges, le 18 juin 2019

Jean-Pierre Michaud
Président rapporteur



Rapport de la commission chargée de traiter le préavis n° 16/2019

Concernant la *Proposition de signature de la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public*

Epalinges, le 15 juin 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Dûment convoquée pour le 4 juin 2019, la commission chargée de traiter ce préavis était composée de Mme Sandrine BOTTI, Mme Christelle DESPONT, Mme Nathalie MEZENEN, M. Philippe CORDONIER, M. François PURICELLI, M. Bernard THONNEY, M. Angelo MARZOLI (en remplacement de M. Mazyar YOSEFI, excusé) et de M. Alain MERMOUD, président-rapporteur.

La commission s'est réunie en présence de M. le Syndic Maurice MISCHLER, ainsi que de Mme. Isabelle GRUNDER, cheffe de service des ressources humaines de l'administration communale d'Epalinges. Nous les remercions pour leurs explications et réponses aux différentes questions.

En préambule, M. le Syndic indique que le but de la Municipalité était de présenter un préavis détaillé avec des analyses sur les ressources humaines effectuées notamment à l'aide du logiciel Logib.

Mme. Isabelle GRUNDER estime que ce préavis est un pas supplémentaire vers l'égalité homme-femme, après l'introduction récente d'un congé paternité. Elle souligne que les communes peuvent jouer un rôle moteur en matière d'égalité en signant ce type de charte.

Un commissaire demande pourquoi l'administration communale compte plus de cadres masculins. M. le Syndic indique que ce déséquilibre est historique et qu'il tend à se corriger avec le temps. Pour preuve, la commune a engagé récemment quatre cadres féminins. Toutefois, la commune d'Epalinges ne pratique pas la discrimination positive.

Un commissaire relève que la première phrase du point 4.1 est mal rédigée. Le point 4.6 concernant le respect de l'égalité salariale auprès des partenaires et fournisseurs fait l'objet d'une discussion car il semble à première vue parfois difficile à être mis en place dans la pratique. Un commissaire demande si l'entreprise concernée ne devrait pas divulguer ses fichiers concernant ses employés et leur salaire. Selon Mme. GRUNDER ce ne sera pas le cas, la présentation du résultat d'une analyse effectuée avec un logiciel tel que Logib ou similaire sera suffisant.

Selon un commissaire, le logiciel Logib, également utilisé dans l'industrie, offre parfois des résultats discutables. M. le Syndic indique que l'analyse se base sur une régression et que les résultats sont dès lors parfois assez grossiers. Mme. GRUNDER indique qu'un nouveau logiciel est en développement pour les petites structures, comme les PME ou les administrations communales.

Au regard de ces explications, les conclusions du préavis 16/2019 sont acceptées à l'unanimité par les membres de la commission.

Epalinges, le 15 juin 2019


Alain Mermoud
Président-rapporteur

Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité :

Rapport 18/2019 au postulat déposé par M. le conseiller communal Stéphane Ballaman relatif à l'étude des possibilités de développer une politique de promotion, de valorisation de l'engagement bénévole et de soutien aux associations locales

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission composée de

Mesdames : Muriel CUENDET SCHMIDT,
Marisa DÜRST,
Fabienne GUIGNARD en remplacement de Vânia LUIS FRANCISCO

Messieurs : Stéphane BALLAMAN,
Yves FAUTH,
Christian TERRIER,
Marc VERAGUTH
Christophe CHABLAIS, président rapporteur

La Commission s'est réunie le 12 juin 2019 à la salle de quartier de la Maison Palinzarde en présence de Monsieur le Municipal Pierre JOLLIET représentant de la Municipalité.

En préambule, M. Ballaman nous fait une synthèse de son postulat déposé le 19 juin 2018.

A la suite de la présentation, Monsieur Jolliet souligne le grand travail effectué par Monsieur Ballaman. Il nous fait part des travaux en cours ainsi que ce qui devra être entrepris par le secrétariat et le Centre d'Animation Palinzard (CAP).

Il est mis en lumière le manque de communication et de coordination sur les informations relatives au monde associatif.

De ce fait, il serait judicieux d'utiliser au mieux les outils de communications à notre disposition tels que le Journal d'Epalinges, le site internet, etc...

A ce titre, il est proposé de lister les différentes associations avec leurs descriptifs ainsi que les coordonnées d'un répondant.

Et en retour, informer les associations des services que la Commune peut leur offrir.

Au vu de ce qui précède, la Commission vous propose à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions du rapport n° 18/2019 telles que proposées

Epalinges, le 13 juin 2019

Christophe Chablais



Président- rapporteur

Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité :

Rapport 19/2019 au postulat déposé par Mme. la conseillère communal Muriel Cuendet Schmidt
« Femme en marche : un autre regard sur l'espace urbain »

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission composée de

Mesdames : Muriel CUENDET SCHMIDT,
Marisa DÜRST,
Fabienne GUIGNARD en remplacement de Vânia LUIS FRANCISCO

Messieurs : Stéphane BALLAMAN,
Yves FAUTH,
Christian TERRIER,
Marc VERAGUTH
Christophe CHABLAIS, président rapporteur

La Commission s'est réunie le 12 juin 2019 à la salle de quartier de la Maison Palinzarde en présence de Monsieur le Municipal Pierre JOLLIET représentant de la Municipalité.

En préambule, Mme. Cuendet Schmidt nous fait une synthèse de son postulat déposé le 19 juin 2018.

A la suite de la présentation, Monsieur Jolliet nous informe que le guide méthodologique des marches exploratoires est clairement détaillé et propose des solutions à l'organisation de cette démarche.

Une première marche exploratrice sera organisée avec des femmes d'âge variés et en prenant compte les personnes à mobilité réduite. La recherche de volontaires féminin sera effectuée par le Centre d'Animation Palinzard (CAP) via le Journal d'Epalinges et le site internet de la Commune.

Un rapport des observations sera produit et transmis à la Municipalité. Les demandes d'améliorations résultantes seront ensuite transmises aux services communaux concernés.

Il est probable que d'autres marches soient demandées et organisées sur d'autres secteurs de notre commune permettant de mettre en lumière et répertorier les éléments manquants ou modifications du mobilier urbain.

Un commissaire souligne que notre commune n'est pas au niveau des villes citées dans la réponse de la Municipalité. Toutefois, cette démarche ainsi que les éléments qui en découleront est saluée.

Au vu de ce qui précède, la Commission vous propose à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions du rapport n° 19/2019 telles que proposées

Epalinges, le 13 juin 2019

Christophe Chablais



Président- rapporteur

Commission de gestion 2018

Résumé

Monsieur le président, Chères et chers collègues,

La Commission de gestion 2018 (COGEST) présidée par moi-même, Sandrine Cavin, accompagnée de Mme Fabienne Guignard pour la rédaction des procès-verbaux, est composée des membres suivants : Monsieur Jean-Marie Coowar, Monsieur Martin Chevallaz, Madame Patricia Gilliéron Giroud, Monsieur Philippe Lienhard, Madame Cosette Perfect et Monsieur Jérôme Urio. En tant que Présidente, je remercie chaque commissaire pour leur engagement, agréabilité et rigueur où les forces de chacun ont été utilisées et surtout pour la confiance qu'ils m'ont donnée. Je tiens à remercier particulièrement Fabienne Guignard pour son aide précieuse. Un réel soutien. Quelle rigueur !

La COGEST a siégé à 21 reprises - 2 séances en présence des suppléants - avec l'ambition de servir l'intérêt commun, à savoir d'assurer une bonne gestion de la Commune. Elle se veut constructive et son rôle ne doit pas être sous-estimé.

La COGEST lors de son mandat a procédé à :

- La surveillance de la Commune par l'examen du rapport de gestion de la Municipalité et a pris connaissance des comptes annuels;
- Une étude approfondie sur des thèmes choisis venant des observations et recommandations des exercices précédents. Elle a effectué 4 visites/rencontres en présence du municipal référent. Elles ont été les suivantes :

- RENCONTRE AVEC MME ISABELLE GRÜNDER, NOUVELLE CHEFFE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (RH)
- RENCONTRE AVEC MESSIEURS JULIEN CLAVEL ET THIERRY PERRET POUR ÉVALUER L'ÉTAT DE CONNAISSANCE DU CADASTRE SOUTERRAIN
- RENCONTRE AVEC MME SARAH MIÉVILLE, SECRÉTAIRE MUNICIPALE
- RENCONTRE AVEC M. PHILIPPE ROUGE, VIGNERON-ENCAVEUR, RESPONSABLE DE LA VIGNE ET DE LA CAVE

La COGEST tient à relever la bonne collaboration dans le respect, l'harmonie et le sérieux avec la Municipalité. Ces échanges constructifs permettent aujourd'hui de dire que notre commune a entamé sa transformation en une « ville » de 10'000 habitants.

Cette transformation est aussi visible dans le rapport de gestion de la Municipalité, plus équilibré à ce jour. Il devrait aussi s'y trouver un chapitre spécifique aux réponses de la Municipalité sur les observations et vœux de la Commission de gestion. Élément proposé en début de mandat lors de la séance du 10 octobre 2018, mais qui n'y figure pas encore.

Chaque audition a été constructive, les réponses apportées dans les délais. Les questions subsidiaires et celles posées à tous les Municipaux ont aussi permis une évaluation sur la collégialité entre eux qui est jugée « bonne ».

Les visites ont apporté des éléments importants sur le travail actuel de la Municipalité, sur les améliorations apportées à la gestion de celle-ci. Chaque intervenant a été ouvert, précis et fier de représenter leur fonction au sein de la commune.

dimanche, 16 juin 2019

Au vu de ce qui précède, La COGEST vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux :

- De vous lire chaque vœux émis durant son mandat ;
- De voter chaque OBSERVATION émise durant son mandat. Comme le stipule l'Art. 114, si la discussion n'est pas demandée, la réponse de la Municipalité est considérée comme admise ;
- ~~D'approuver le rapport de gestion 2018 de la municipalité ;~~
- D'approuver le rapport de la Commission de gestion 2018 et ainsi de lui donner décharge de son mandat.

Au nom de la Commission La Présidente
Sandrine Cavin

18.06.2019 

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)
concernant les Comptes 2018.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin était composée de Mesdames Catherine Burki, Anaëlle Urio, Sandrine Largey Botti en remplacement de Monsieur Angelo Marzoli, et de Messieurs Yves Fauth, Georges Rosset, Guillaume Graf, Olivier Volper et Sandy Warth.

Monsieur Maurice Mischler, Syndic, représentait la Municipalité et était accompagné de Monsieur Jean-François Niklaus, boursier, ainsi que de Thomas Nawotka, adjoint du chef de Service des Finances.

En préambule Monsieur le Syndic rappelle le résultat des comptes 2018 de la Commune présentant un résultat ordinaire théorique brut de -511'851.54, mais surtout un résultat « ordinaire théorique » de +3'596'669.32 et une marge d'autofinancement de 8'248'361.84, ce qui est très rassurant. Il rappelle que la commune voulait créer des réserves avant une année charnière que sera 2019 avec notamment l'introduction de la RIE III cantonale et le début des gros investissements, à savoir la transformation de l'Ecole de Bois-Murat, la rénovation de la Salle des spectacles et les travaux de la Route de Berne.

Discussion générale

Des commissaires ayant communiqué au boursier par avance quelques questions détaillées, ces demandes générales sont traitées en premier avant la revue détaillée des comptes poste par poste.

Un commissaire demande comment les comptes passent d'un excédent de revenus théoriques de +3'596'669.32 à une perte hors impact des éléments correctifs des années précédentes de -511'851.54. Monsieur le boursier explique que les calculs figurent en page 6 de la brochure et qu'il ne faut prendre que les chiffres surlignés en gras ; en gros il faut prendre les 3'596'669.32 présentant l'excédent de revenus y ajouter 859'395.25 d'excédent d'acompte payé en 2018 et qui sera remboursé en 2019 et y retrancher 2'454'620.00 représentant la correction des contributions à la péréquation intercommunale, ce qui donne un résultat ordinaire théorique brut de -511'851.54.

Un commissaire demande des précisions sur les conséquences de la détérioration du taux de couverture de la Caisse Intercommunale de Pensions (CIP) à 68.3% et les éventuelles conséquences financières possibles pour la Commune à court respectivement long terme. Monsieur le boursier indique que la Municipalité a tout précisé en page 8 de la brochure, il rappelle que le taux de couverture de la CIP est toujours supérieur à celui défini dans le chemin de recapitalisation (prévision à 65.1%) et qui doit l'amener à 80% de degré de couverture en 2052. Il rappelle aussi que le résultat de la CIP au début 2019 est très positif en raison du retournement des marchés boursiers. Dans le très long terme il ne faut pas s'alarmer en regardant le résultat d'une seule année. Quant aux conséquences éventuelles, le principe des institutions de prévoyance de corporation de droit public (IPDP) est simple, les employeurs sont solidairement responsables en cas de décision d'assainissement (taux de couverture en dessous du taux convenu dans le chemin de recapitalisation pendant plus de 2 exercices de suite).

Un commissaire demande des précisions sur l'augmentation de 8 à 9% des cotisations employés de la CIP. Monsieur le boursier répond que la hausse linéaire exceptionnelle de

1% des salaires bruts a été faite pour compenser la hausse de cotisation de 1% découlant du nouveau plan de prévoyance entrée en vigueur au 01.01.2019.8

Un commissaire demande si l'acompte complémentaire de 2'425'739.75 représentant 50% d'une recette de succession a bien été enregistré dans la nature 35 des comptes et il demande aussi de fournir le détail des charges par nature 35 avec comparaison avec les 5 dernières années. Monsieur le boursier confirme que le montant de 2'425'739.75 a bien déjà été payé au canton par le biais d'un actif transitoire (charge payée d'avance comme indiqué en page 6 de la brochure); la charge réelle figure bien dans le compte 2100.3515.021 (Participation sur recettes conjoncturelles) affectant les comptes de fonctionnement 2018. Il précise toutefois qu'au final ce n'est pas une charge complémentaire car le même montant est aussi imputé en diminution de la facture sociale dans le compte 7200.4525.010 (Participation sur recettes conjoncturelles). Monsieur le boursier livre le tableau demandé de la nature 35 et y ajoute les informations pour la nature 45 pour les années 2014 à 2018 et indique que ces informations seront dorénavant ajoutées aux comptes communaux.

Un commissaire s'interroge sur les variations des recettes fiscales, très positives en 2018. Monsieur le boursier indique que toutes les explications figurent en page 10. Il précise qu'il a rendu visite avec le Syndic à l'ACI (Administration Cantonale des Impôts) afin de comprendre leur manière de travailler et leur indiquer de transmettre le plus rapidement possible toutes les informations relatives aux corrections d'imposition en matière de recours et correctifs. Il rappelle que ces fortes variations à la hausse et à la baisse ont incité la Municipalité à créer en 2017 une provision spécifique qui a été alimentée à nouveau cette année.

Un commissaire s'interroge sur la stagnation voire la baisse des recettes fiscales alors que la population augmente et demande si un tableau des recettes fiscales pour les personnes physiques est tenu avec comparatif avec les estimations annuelles. Monsieur le boursier explique que le pilotage se fait via les acomptes et qu'en effet un tassement a été constaté sans en comprendre les raisons. Il indique que ce point a été abordé lors de la visite à l'ACI et que cette dernière n'en sait pas plus que la Commune. Actuellement le meilleur outil de pilotage ce sont les acomptes facturés fournis par l'ACI, mais il rappelle qu'il y a toujours beaucoup de correctifs, ce qui ne facilite pas la tâche de suivi.

La suite des discussions a porté plus sur divers postes des comptes 2018 à savoir les chiffres :

- 1100.4361.010 Remboursements de traitements : un commissaire demande une explication sur ces traitements. Monsieur le boursier explique qu'il s'agit essentiellement de l'absence d'une employée communale.
- 1100.3185.000 Honoraires, actes officiels : un commissaire demande des précisions sur ces honoraires. Monsieur le boursier indique qu'en complément à la note citée en page 69, il faut préciser que certains frais sont liés au règlement du litige avec l'ex-secrétaire municipal,
- 1100.4809.017 Prélèvement sur fonds réserve heures supplémentaires: un commissaire demande les raisons du paiement de ces heures supplémentaires, il demande aussi les règles applicables en matière d'approbation de ces heures supplémentaires et si la réserve actuelle de 150'000 est suffisante. Monsieur le boursier indique que cela est dû en partie au règlement du litige avec l'ancien secrétaire communal pour lequel un arriéré de vacances a été payé. Il précise que la provision créée en 2018 a été faite notamment pour la correction des heures supplémentaires à payer en relation avec les erreurs de comptabilisation des heures

du personnel du CAP et de la Bibliothèque (erreurs qui portent sur plusieurs années). Il indique que de nouvelles règles particulières pour la validation et le paiement des heures supplémentaires ont été introduites.

- 1300.3091.000 Formation du personnel : un commissaire demande des explications sur ces frais. Monsieur le Syndic indique qu'il s'agit de frais liés à la formation de la nouvelle responsable RH.
- 1300.3809.900 Attrib. réserve heures supplémentaires : un commissaire demande des précisions sur cette attribution à une réserve heures supplémentaires. Monsieur le boursier indique que la provision créée en 2018 a été faite pour la correction des heures supplémentaires à payer en relation avec les erreurs de comptabilisation des heures du personnel du CAP, erreurs qui portent sur plusieurs années dans le cadre du paiement des indemnités pour les jours fériés. La correction aura lieu en 2019.
- 1300.4272.000 Locations de places de parc : un commissaire demande pourquoi ce compte figure sous la rubrique 13 RH et assurances. Monsieur le boursier indique que ce compte est lié au compte 1300.3099.020 Plan communal de mobilité qui est sous cette même rubrique 13.
- 1510.4809.000 Prélèvement sur fonds d'aides LADB : un commissaire s'interroge sur ce fonds. Monsieur le boursier indique qu'il s'agit d'un fonds de 155'000 env. alimenté régulièrement via une taxe prélevée sur les boissons alcoolisées vendues sur la Commune.
- 1700.3141.000 Entretien du bâtiment du terrain de sport au bois de la Chapelle : un commissaire demande pourquoi il y a eu moins de frais que prévus initialement. Monsieur le Syndic indique qu'un accord est en cours de finalisation avec la commune de Lausanne et que par conséquent l'entretien a été limité, parce que prochainement une rénovation plus conséquente pourra être proposée au Conseil Communal concernant ce vieux bâtiment.
- 2010.3184.000 Frais de contentieux : un commissaire demande des précisions sur le périmètre de couverture de ces frais et les recettes générées. Monsieur le boursier explique que l'augmentation des frais est liée à l'introduction de la facturation de la taxe déchets et la Commune par principe ne veut pas rester inactive face aux mauvais payeurs et les poursuit systématiquement en cas de défaut. Il précise que les actes de défaut de biens reçus sont désormais transmis à Creditreform pour tenter de récupérer une partie des créances (50%). Il estime qu'un tiers des frais avancés sont en principe remboursés par ces recettes.
- 2100.3301.000 Défalcations sur impôts prélevés : un commissaire demande des précisions sur ces défalcations. Monsieur le boursier précise qu'en plus du commentaire figurant en page 70, les décisions sont prises par l'ACI en fonction des demandes de remises jusqu'à 10'000 par cas, au-delà la décision incombe à la Municipalité,
- 3000.4902.000 Vin blanc pour réception: un commissaire constate que le montant est identique chaque année et s'interroge sur la consommation effective. Monsieur le boursier indique que ce chiffre correspond à une estimation faite il y a plusieurs années et qui correspond à l'utilisation effective annuelle pour les réceptions, les manifestations et les bouteilles offertes aux conseillers communaux en fin d'année. Le Service des finances tient le stock et la base de données y relative.
- 3500.3141.000 Entretien du bâtiment du collège de la Croix-Blanche et C.V.E. et 3500.4363.000 Remboursements de dommages : un commissaire demande pourquoi il y a une telle différence. Monsieur le boursier indique que c'est la conséquence des décisions de l'ECA qui mettent toujours beaucoup de temps à être communiquées

aux assurés et que la Commune a reçu en mars la décision finale de l'ECA avec une prise en charge supplémentaire de 120'000 qui sera comptabilisée en 2019,

- 3510.3801.000 Attribution fonds matériel informatique : un commissaire se demande pourquoi cette écriture figure sous les comptes 3510. Monsieur le boursier indique qu'il s'agit du budget prévu pour la nouvelle centrale téléphonique et qu'il a créé une réserve à cet effet.
- 3515.4273.000 Location d'objets mobilier : un commissaire s'interroge sur le type de mobilier qu'un abri PC peut louer. Monsieur le boursier indique qu'aucun mobilier n'a été loué, il s'agit de la ristourne de la facture d'électricité payée en trop sur la base des acomptes trimestriels. Suite au départ des migrants de l'EVAM, la consommation effective d'électricité a beaucoup baissé et la Commune avait trop payé. Il fallait trouver un compte de produit et c'est ce compte qui a été retenu.
- chiffre 3527 Club-house au Bois-de-Ban : un commissaire se demande pourquoi il y a si peu de frais en relation avec ce bien. Monsieur le boursier indique que les travaux de rénovation ont été effectués en 2018 et que les frais ont été pris sur le préavis, les frais usuels vont progressivement apparaître dès 2019.
- 4000.3199.000 Indemnités pour dommages à des tiers : un commissaire demande des explications sur ces indemnités. Monsieur le boursier rappelle son commentaire figurant en page 71 de la brochure ; il s'agit d'une surfacturation de taxes communautaires qui a été remboursée à certains propriétaires du Biopôle.
- 4500.3011.000 Traitement du personnel : un commissaire s'étonne de la faiblesse du montant des frais de personnel de la déchetterie. et se demande s'il s'agit bien des frais réels. Monsieur le boursier indique qu'il s'agit bien des frais réels et rappelle que la Commune a recours à du personnel occasionnel dont le frais figure sous un autre compte.
- 4500.3188.011 Enlèvement des biodéchets : un commissaire demande quelle mesure la commune va prendre pour couvrir ces dépenses plus importantes. Monsieur le boursier se réfère au commentaire figurant à la page 71 de la brochure et indique que le budget avait été établi sans connaître les coûts. Les différences se réduiront dans le futur.
- 4700.3147.000 Entretien des cours d'eau, rives : un commissaire demande des précisions sur ces frais d'entretien. Monsieur le boursier indique que ces frais ont été consécutifs aux intempéries de juin 2018.
- 5210.3012.000 Traitements du personnel occasionnel : un commissaire s'interroge sur les agapes indiquées dans les commentaires. Monsieur le boursier précise que les agapes sont en relation avec les animations proposées par la Bibliothèque, mais que la plupart des frais ont été occasionnés pour le remplacement de personnes malades ou accidentées
- 7110.3655.00 Couverture du déficit du réseau d'accueil de jour : un commissaire demande à qui est versé le montant de 1'600'000 et sur quelle base. Monsieur le boursier indique que le montant est versé à l'AAEE uniquement sous forme de versements mensualisés pour le fonctionnement de l'Accueil de jour (budget annuel de 8 millions). Le versement se base sur la charte fondatrice du réseau et sa convention de subventionnement conclues entre l'AAEE et la Commune.
- 7200.3515.020 Participations aux charges cantonales : un commissaire demande des précisions sur cette augmentation de la participation aux charges cantonales, le montant absolu étant très important. Monsieur le boursier se réfère au commentaire en page 72 de la brochure et ajoute que la Commune n'a aucune marge de manœuvre, le résultat dépendant toujours de ceux de l'ensemble des communes

vaudoises. Les estimations sont donc toujours extrêmement complexes à faire et varient fortement d'une année à l'autre.

La revue détaillée des comptes étant terminée, les discussions reprennent sur le reste des informations contenues dans la brochure des comptes 2018.

En parcourant les engagements hors bilan mentionnés à la page 89, un commissaire indique qu'il serait souhaitable à l'avenir de mettre une mention concernant les engagements liés à la CIP. Monsieur le boursier en prend note.

Un commissaire demande si les comptes CISTEP ont été révisés. Monsieur le Syndic indique que les comptes de la CISTEP sont audités par l'organe de révision agréé de la ville de Lausanne et que les comptes présentés dans la brochure sont les comptes provisoires ; depuis la publication de la brochure des comptes 2018, la commune a reçu les comptes audités et il indique qu'il n'y a pas de modifications des chiffres.

Un commissaire s'interroge si, en vertu de l'article 9 de la nouvelle convention CISTEP que le Conseil Communal a validé l'an dernier, les comptes 2018 de la CISTEP ne doivent pas aussi être revus par la COFIN et validés formellement par le Conseil Communal. Après recherche opérée par le Président de la COFIN il s'avère que oui, mais pas cette année car la convention signée n'entrera en vigueur qu'au 01.01.2020 en raison de la validation en 2019 seulement de la convention par le Conseil d'État. Il n'y a pas de besoin à procéder à une revue formelle des comptes CISTEP en 2019. L'article 9 des statuts de la nouvelle convention CISTEP impliquera dorénavant un point spécifique à prévoir à l'ordre du jour du Conseil Communal et de la COFIN pour la validation du budget CISTEP et des comptes CISTEP, mais pour 2020 seulement.

Une fois toute la brochure passée en revue page par page, le rapport BDO est passé en revue.

En relation avec la 1^{ère} observation sous le point 2.2 qui mentionne une sous-évaluation des engagements par le réviseur BDO, un commissaire demande si cela a un impact sur le compte de résultat 2018. Monsieur le boursier indique qu'il ne s'agit que d'écritures de bilan à bilan (créanciers à liquidités) et qu'il n'y a pas d'impact sur le résultat.

Un autre commissaire demande des précisions en relation le point 6.2 l'engagement hors bilan relatif à la convention d'actionnaires visant au maintien du groupe CVE-Romande Energie en mains majoritairement publiques et sur le montant de cet engagement. Monsieur le boursier indique que l'annexe du bilan en page 89 en fait mention. Le montant de 543'000.- correspond à la valeur de réalisation des actions CVE-Romande Energie détenues auxquels il faut soustraire la valeur des actions figurant au bilan soit 11'500.- ; il précise que la convention d'actionnaires implique que les titres sont soumis à un droit de préemption ne permettant de les vendre qu'après consultation auprès des autres communes conventionnées.

La revue des comptes 2018 étant terminée, la CoFin remercie Monsieur le Syndic et Messieurs le boursier et son adjoint pour les compléments d'informations et les réponses apportées aux questions des commissaires.

Décision

C'est à l'unanimité des membres présents que la CoFin accepte les Comptes 2018 tels que présentés.

Au vu de ce qui précède et suite à l'examen des comptes 2018, c'est à l'unanimité que les membres de la commission des finances vous proposent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. d'adopter les comptes 2018 présentant un excédent de produits de CHF 3'247.29,
2. de charger la Municipalité de transmettre les comptes 2018 à l'autorité de surveillance des finances par le biais de la Préfecture.

Epalinges, le 30 avril 2019



Commission des Finances
Sandy Warth
Président

Rapport de la Commission d'Urbanisme et des Constructions sur l'exercice écoulé 18-19

Mesdames, Messieurs les conseillères, les conseillers communaux, Monsieur le Président du Conseil, je me permets de vous relater les travaux de la Commission permanente d'Urbanisme durant l'exercice écoulé, comme il l'incombe dans ses attributions.

La principale occupation (4 séances) a traité l'exigeante étude du préavis concernant l'extension du collège de Bois-Murat, que vous avez d'ailleurs voté à l'unanimité.

En automne, notre commission a été invitée à assister sur lieu au recours à la CDAP (cour de droit administratif et public) des opposants du PQ de la Possession-Bois-de-Ban.

A fin mars, une séance d'information sur l'avancement du dossier PGA a eu lieu avec le service technique communal. Cette excellente réunion nous a permis de comprendre la démarche de notre commune dans cet épineux dossier (à savoir la mise en réserve de toutes les parcelles hors périmètre compact dans un premier temps avant une analyse approfondie au cas par cas tout en réalisant un nombre important de séances de conciliation). Nous avons constaté l'immense travail que cela engendre lors de cette présentation détaillée. A fin novembre une « vision communale » a été transmise au canton et à ce jour, nous sommes dans l'attente du retour de cette autorité.

Nous serons tenus au courant de la situation et pourrons continuer à l'analyser.

En mai, nous avons rencontré nos homologues Montains, à savoir la commission d'urbanisme du Mont-sur-Lausanne, à leur initiative. Très récemment créée et encore très peu consultée, nous avons pu leur communiquer notre expérience tout en appréciant notre mode de fonctionnement.

En mai, nous avons également pu échanger nos remarques et considérations avec la commission ad hoc de M.Assal concernant le réaménagement Croix-Blanche-place et routes.

J'en profite pour remercier les membres de la commission pour leur contribution intellectuelle et temporelle ! Je vous rappelle, chers membres du conseil, que vos représentants dans cette commission sont à votre écoute, n'hésitez pas à les interpeller sur vos préoccupations en la matière.

Je vous remercie de votre attention

Le président de la Commission d'Urbanisme

18.6.2019

Jérôme URIO



Conseil communal d'Epalinges

Commission chargée de réfléchir au fonctionnement du Conseil

Information de la Commission chargée de réfléchir au fonctionnement du Conseil

Lors de la séance du 19 décembre 2017, vous avez voté à l'unanimité la création d'une commission chargée de réfléchir au fonctionnement du Conseil. Celle-ci a commencé ses travaux en mars 2018. Au CC de juin 2018, je vous avais transmis, au nom de la commission, un rapport intermédiaire. Il est temps de vous donner quelques informations une année plus tard. La commission, toujours composée de Mme Fabienne Guignard, MM. Martin Chevallaz, Erich Dürst, Alexandre Meier, Michel Perret, Enzo Santacroce, Mazyar Yosefi et moi-même qui la préside, a poursuivi régulièrement ses travaux et a produit un rapport conséquent en février de cette année intégrant des propositions de modification du règlement du CC. Elle l'a mis en consultation auprès du Bureau et de la Municipalité. Lors de la rencontre avec le Bureau en février, celui-ci a accepté globalement et à satisfaction le projet proposé. La Municipalité, que nous avons rencontré à deux reprises, a émis des réserves et fait des propositions que nous avons partiellement intégrées dans un nouveau projet de modifications du règlement. Nous attendons les dernières remarques de la Municipalité promises pour le 2 juillet. Certaines propositions de la Commission sont déjà en cours : Augmentation du nombre de séances du CC, Motion « Pour un Secrétariat du Conseil professionnel »

Les démarches normalement prévues ces prochaines semaines sont :

- Finalisation du projet suite aux dernières remarques de la Municipalité, puis suivi de la procédure pour la modification d'un règlement existant du conseil communal, soit :
 - Envoi pour examen préalable au Service des communes et du logement (SCL)
 - Préavis de la municipalité
 - Rapport d'une commission sur le préavis
 - Débat et décision du conseil
 - Approbation cantonale
 - Publication dans la FAO ; la publication fait partir les délais de requête à la Cour constitutionnelle et de référendum.

Les démarches à venir sont encore nombreuses. La commission souhaite que le conseil puisse débattre et décider au plus tôt sur ce projet. Elle demande à la Municipalité de contribuer à l'avancement rapide de ces différentes étapes à venir.

Epalinges, le 18 juin 2019

Jean-Pierre Michaud

Président de la commission



Deuxième rapport intermédiaire du Groupe de réflexion "Croix-Blanche"

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Messieurs les Municipaux, Monsieur le Syndic, chers collègues.

Au mois de septembre 2018, vous avez soutenu une motion qui avait l'intitulé suivant:

Demande d'étude globale concernant le réaménagement du plateau de la Croix-Blanche. Cette étude intégrera le trafic routier, les parkings, les projets concernant le centre commercial, l'évolution nécessaire des locaux de l'administration communale, de l'auberge et de la salle de spectacles, tant sur le plan de leur organisation, que de l'aspect qui leur sera donné, en intégrant l'avis des commerçants de la zone concernée. Cette étude englobera tous les projets et les décisions prises pour que cette zone villageoise soit un endroit attrayant pour les habitants de la commune comme pour les gens de passage.

Lors de notre séance du Conseil Communal de décembre, vous avez élu les membres d'un groupe de réflexion chargé de se pencher sur le sujet avant que ne soit présenté au Conseil un préavis de la Municipalité en réponse à la motion.

Je suis devant vous ce soir pour vous informer de l'avancement des réflexions de notre groupe de réflexion chargé de travailler sur l'avenir de la Croix-Blanche, du point de vue mobilité, commerces, vie urbaine et bâtiments. Le groupe est composé, je vous le rappelle des membres suivants:

Madame Sandrine Largey-Botti ainsi que Messieurs Alain Mermoud, Serge Dudan, Tauno Jalanti et patrick Assal.

Les conclusions préliminaires de notre groupe sont les suivantes:

En préambule, je tiens à remercier les cinq membres du groupe de réflexion, chacun représentant un parti du Conseil communal. Pour votre information, ils ont délibérément renoncé à la demande de jetons de présence, la démarche étant purement volontaire pour le bien de la commune.

A l'unanimité du groupe, après l'audition de la Municipalité, de la Commission d'urbanisme, des RP, de la Migros et des commerçants, nous constatons que les initiatives de chacun ne se coordonnent pas forcément dans une vision à long terme. Ceci peut s'expliquer par la manière de fonctionner de nos institutions qui sont élues pour des périodes de 5 ans. La vision avec une perspective à 50 ans est donc naturellement et involontairement souvent mise de côté. Nous pensons que le Conseil Communal devrait être l'organe qui peut donner cette vision à long terme sans pour autant enlever de pouvoir à la Municipalité. Nous sommes là pour coordonner les différents projets de la commune et décider ce que nous lèguerons à nos enfants et ce que sera notre commune dans 50 ans à l'instar du projet de réfection du complexe scolaire de Bois Murat. Le Conseil Communal est trop réactif et nous souhaiterions qu'il bascule beaucoup plus dans la proactivité.

Nous devons avoir une vision à long terme; ceci est un principe.

Après écoute des différentes parties, (je vous rappelle que nous avons rencontré les Retraites populaires, Migros, la Municipalité, les commerçants d'Epalinges ainsi que la commission d'urbanisme) nous nous rendons compte qu'il y a un manque net de coordination tant entre les groupes qu'entre les différentes parties ou autorités compétentes. Dès lors, après écoute des différentes parties, nous voyons une utilité prépondérante à notre groupe de réflexion pour donner

des lignes directrices claires et rendre possible des discussions constructives qui englobent les avis des différentes parties.

Nous souhaitons arriver à la création d'une feuille de route évolutive, comme l'est d'ailleurs une ville, visible à tous, qui permette de constater que les diverses réalisations entreprises s'inscrivent dans une logique mûrement réfléchie. Le prolongement du M2 au sein de notre commune pour lequel nous sommes en manque d'informations, aura aussi un impact majeur sur cette vision à long terme et donc sur la feuille de route.

Après auditions de toutes ces personnes et groupements de personnes précédemment cités, nous avons constaté qu'il y avait unanimité sur quelques points bien précis.

Le premier point relevés par tous est qu'il y a un manque net de places de parc et que le parking de la Croix-Blanche doit être agrandi.

Le second est que la circulation est déjà et va devenir problématique.

Le troisième est que la caserne des pompiers qui doit d'ailleurs être réaménagée se trouve au mauvais endroit, à cause d'une part de l'affectation parking de l'endroit et d'autre part à cause du nouveau raccordement à la route de Berne.

Le quatrième point est un fait: les bâtiments dont les Retraites Populaires et la commune avec sa Salle des spectacles sont propriétaires doivent être assainis, tant pour des raisons évidentes de vétusteté que pour des raisons légales de sécurité.

Donc, selon notre groupe de réflexion et à l'unanimité du groupe, nous devons arriver à ce que soit créée une feuille de route pour l'avenir de notre commune. Cette feuille de route sera déterminante pour la commune en général et pour la Croix-Blanche en particulier. Elle sera indépendante du PGA mais il en aura été tenu compte pour son élaboration.

Dans cette optique, à la Croix-Blanche, il y a deux intervenants "propriétaires" majeurs, à savoir les Retraites Populaires et la Commune. Nous nous proposons de rassembler ces deux parties. Au niveau des intervenants "payeurs", il y en a trois. La Commune, les Retraites Populaires et Migros. Nous nous proposons également de les rassembler afin de voir si les intérêts privés ne peuvent pas coïncider avec les intérêts publics dans ce cas particulier, afin de trouver une solution satisfaisante pour tous au niveau parking, accessibilité et convivialité.

Voici notre cahier des charges pour ces prochaines semaines.

Au nom de notre groupe de réflexion, je vous remercie pour votre attention.



Patrick Assal
Président du groupe de réflexion Croix-Blanche